

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

Siège social : AIRE – 68 bis rue Albert Sarraut – 78000 Versailles

Site : www.revenudexistence.org

Lettre de liaison n° 97

Automne 2019

Sommaire

- ❑ **Le *basic income* progresse dans le monde. Où va la France ?** 2
Léon Régent, Vice-Président de l'Association pour l'instauration d'un Revenu d'Existence

- ❑ **Le 30^e anniversaire de l'AIRE célébré au Sénat** 5
Marc de Basquiat, Président de l'Association

- ❑ **Le 19^e congrès du BIEN à Hyderabad, Inde. Carnet de route** 13
Télémaque Masson, envoyé spécial de l'AIRE

Directeur de la publication : Marc de Basquiat

Pensez à renouveler votre abonnement : 30 €/an par chèque à l'ordre de A.I.R.E.

L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel : contact@revenudexistence.org – Site : www.revenudexistence.org

Le *basic income* progresse dans le monde. Où va la France ?

Cette lettre de l'AIRE est essentiellement consacrée au 19^e congrès du BIEN (*Basic Income Earth Network*), qui s'est tenu en Inde en août 2019, et au trentième anniversaire de notre association AIRE, marqué par un colloque organisé au Sénat le 16 septembre 2019.

Ce qui a particulièrement frappé Télémaque Masson, qui participe aux congrès du BIEN depuis plusieurs années, est le passage de la théorie – des idées défendues par des intellectuels, des universitaires – à des expérimentations menées sous des formes diverses dans des pays variés : Inde, Malawi, Kenya, Finlande, Ontario, Corée, Allemagne... Qu'en retenir pour la France ?

Principalement la vertu de l'inconditionnalité, avec les deux aspects suivants : un versement monétaire (et non pas en nature ou fléché), et aucune condition posée de type « manifestation d'une volonté » de trouver un emploi. Les avantages constatés sont immenses autant du côté du bénéficiaire (le mieux placé pour connaître ses vrais besoins) et du côté de l'État (peu de frais de gestion et de contrôle). L'inconditionnalité respecte la liberté de chacun et suscite la responsabilité. En Finlande, elle n'a pas fait baisser le nombre d'actifs parmi les bénéficiaires : elle n'incite pas à arrêter de travailler.

Le cas de l'Allemagne est à méditer. La conditionnalité des minima sociaux y est mise en œuvre. Les critères étant complexes, leur application est discutable... et discutée par une association qui défend en justice ceux qui en sont victimes. Les coûts de gestion explosent. La presse se fait l'écho de comportements administratifs choquants.

Le maquis français

La situation française du RSA est en théorie semblable, mais l'éviction de bénéficiaires ne cherchant pas un emploi avec assez d'ardeur semble

rare. Une des causes pourrait être la dilution des responsabilités dans le mille-feuille administratif, notamment entre Pôle emploi et la CAF. Pourquoi le législateur ne met-il pas en phase la loi et la pratique en rendant le RSA inconditionnel ? Si le RUA conditionnel annoncé était rigoureusement appliqué, la France rencontrerait le même genre de problèmes que l'Allemagne.

La France multiplie les dispositifs multicritères, complexes et ciblés. Ainsi, on compte 17 dispositifs pour l'amélioration énergétique des logements au plan national, souvent soumis à conditions de ressources maximales, mais prenant aussi la forme de réductions d'impôts. Des candidats aux élections municipales, qui sans doute les ignorent, en rajoutent dans leur programme. On s'émeut de ceux qui n'ont pas de quoi se chauffer (chèque énergie), qui ont du mal à payer leurs repas (tarifs sociaux pour la cantine scolaire, chèque restaurant), leurs vacances (chèque vacance), leurs transports (réduction sur le Pass Navigo...), leur mutuelle (CMU-C et aide à la complémentaire santé), l'accès à internet... Les démarches pour bénéficier de toutes sortes d'aides prennent un temps considérable coté administration (32 000 personnes à la CAF largement mobilisées pour expliquer des droits complexes, limiter les non-recours, traquer les fraudeurs, corriger les erreurs) et coté bénéficiaires.

La solution ultime est annoncée : l'automatisation par l'informatique. Des prouesses ont été réalisées pour mettre en œuvre le prélèvement à la source. Le défi de prélever un impôt familialisé sur des salaires individuels a été relevé. Mais la réalité est plus décevante : chacun commence à comprendre qu'il n'y comprend rien, alors qu'officiellement, on se congratule.¹

Le CESU annonce que des cotisations patronales dues pour une employée de maison seront supprimées à partir des 70 ans. La formulation laisse

¹ En ce qui me concerne (versements mensuels de cinq caisses de retraite pour deux personnes), le « prélèvement à la source » a remplacé un paiement unique (proche de zéro du

fait des niches fiscales) par 60 prélèvements et 3 remboursements.

entendre qu'il pourrait s'agir de la totalité de ces cotisations... Mais il ne s'agit en réalité que de certaines d'entre elles (il y en a 11 différentes), et cet avantage en remplace un autre.² Au final, l'effet « 70 ans » ne porte que sur environ un tiers des cotisations patronales.

Cette manière de faire est très générale. On se moque ainsi du citoyen, on sème des graines de défiance et de révolte. C'est particulièrement grave quand ceux qui en pâtissent ont de faibles ressources : le mode de calcul du RSA et de la prime d'activité est tellement compliqué que le simulateur officiel en ligne donne une estimation fautive quand il y a des prestations familiales, à déduire en partie.

Un revenu d'existence fiscal

Si les expérimentations prouvent l'avantage de l'inconditionnalité et de la simplicité, elles ne portent pas encore sur un mode de financement généralisable, intégré à l'impôt. Elles voient les pauvres sans regarder les riches, sans penser une réduction « raisonnable » des inégalités. Le principe d'une telle redistribution est simple : **revenu = minimum + k x revenu primaire**. Le minimum pourrait correspondre au RSA majoré des aides diverses qui y seraient intégrées, et le coefficient k serait de 50 % à 75 % selon le niveau des autres impôts assurant le financement des dépenses de l'État.

De cette manière, il n'y a plus d'effets de seuil, de trappe à pauvreté, de trappe à bas salaire. La même formule s'applique à tous, la fraternité remplace la lutte des classes.

Des réformes mal engagées

Il est surprenant qu'en travaillant deux ans sur le dossier « retraites », un tel principe ne soit même pas discuté. Il garantirait mécaniquement la non-régression (et même la progression) de toutes les petites retraites. Au lieu de cela, après une remarquable analyse d'un existant dont les incroyables défauts (illisibilité, injustices, coût de gestion...) sont bien mis en lumière, le débat s'ouvre sans prendre en compte l'état des lieux qui vient d'être réalisé. A l'inverse, chacun défend ses intérêts avec des arguments mensongers, y compris les avocats dont on aurait attendu qu'ils reconnaissent avec honnêteté bénéficier d'un ratio démographique actifs/retraités exceptionnellement favorable. Le législateur, complètement dépassé, multiplie les rustines.

Le même scénario s'amorce avec le dossier RUA, déjà piégé par son champ limité : on ne touche pas aux prestations familiales (pourtant imbriquées dans le RSA), et on ne vise que les foyers aux faibles revenus (d'où seuils et problème de la définition des revenus pris en compte). L'analyse de l'existant met bien en évidence que si chaque dispositif a sa justification, le total est inepte. Les défauts de la prime d'activité, pourtant récente (2016), ne sont pas cachés.³ A partir de là, on va voir différents acteurs défendre non pas un nouveau système simple et rationnel, mais la maximisation d'un petit morceau de l'édifice. L'individualisation, largement reconnue comme souhaitable, sera écartée pour tenir la double et impossible nécessité : réformer à budget constant et sans perdants.

Il faudrait ouvrir le chantier « cotisations sociales », mais comment, sachant qu'il est bien plus complexe et sensible que le dossier « retraites » ?

² Autre expérience personnelle : la fiche de paye de notre employée de maison ne comporte aucune mention de réduction. J'ai constaté avec elle que les prélèvements mensuels étaient incohérents (plus faibles). L'écart correspond à 3 cotisations sur les 11 (les plus importantes). Le site du CESU mentionne que cette exemption s'applique dès que l'un des conjoints atteint 70 ans. Or, avant que mon épouse un peu moins âgée que moi ne les atteigne, le prélèvement ne correspondait ni à cette règle (peut-être nouvelle ?), ni aux cotisations patronales totales. L'écart

résulte d'une réduction de deux euros par heure dont j'ignorais l'existence... et qui disparaît quand l'avantage « 70 ans » s'applique. L'opacité des règles est sans limite.

³ On verra dans l'article relatif au colloque de l'AIRE au Sénat, table ronde n°1, l'avis de Bertrand Fragonard sur les prestations familiales : une accumulation d'incohérences et d'iniquités qui heurtent le sens commun. Il est sans doute la personne en France qui connaît le mieux ce sujet.

Comme le dit très bien Télémaque Masson, *la question fondamentale du revenu universel n'est pas celle des dimensions de l'effort redistributif, mais bien plutôt celles des formes de la distribution des revenus. La question posée n'est pas celle du montant des minimas sociaux, mais de leur structure.*

Le colloque AIRE au Sénat

Le colloque organisé le 16 septembre 2019 au Sénat était orienté dans cette direction, avec trois axes concrets :

- un seul objectif par dispositif,
- réduire les effets de seuils (linéarité des dispositifs),
- individualiser les prestations et prélèvements.

La première table ronde, simplifier la politique familiale, visait surtout le premier axe : sortir les prestations familiales des aides ayant un autre objet, tel que le RSA. Ce sujet n'est pas dans l'agenda politique et ne correspond pas à une demande exprimée par les français, mais c'est un préalable à toute rationalisation⁴. Cette réforme est beaucoup plus facile à faire que celle des retraites, elle pourrait être menée à bien en moins de deux ans.

La seconde table ronde, le logement, traitait d'un sujet difficile. Une proposition novatrice a été examinée : remplacer de nombreux dispositifs par un impôt sur le capital immobilier et un « service universel du logement ». Il est à souligner que l'aide au logement ne peut pas être individualisée (ne peut pas se limiter à un montant par personne) : la bonne

unité d'œuvre est le foyer, l'ensemble des personnes vivant sous un même toit.

La troisième table ronde, relative au revenu universel, a montré l'importance de chacun des trois axes ci-dessus, notamment la linéarité (un seul mécanisme social et fiscal quel que soit le niveau de revenus) et l'individualisation.

La quatrième table ronde est partie du rapport d'information sénatorial, « Le revenu de base en France, de l'utopie à l'expérimentation » (octobre 2016), pour noter qu'il était difficile d'imaginer l'expérimentation d'un vrai revenu de base, incluant son volet fiscal. Par contre, le prélèvement à la source pourrait être amélioré en s'inspirant des principes du revenu de base : individualisation, linéarité sur l'ensemble de la plage des revenus (incluant les minima sociaux).

Le revenu universel reste à l'horizon

Non seulement le système français est loin d'être simple, juste et lisible, mais il s'éloigne de ces vertus à chaque nouveau dispositif. L'État-providence ne semble être providentiel que pour ses serviteurs. Ceux-ci, malgré leur bonne volonté, sont incapables de changer le cours des choses. Ils cherchent à s'installer au mieux dans un train dont personne ne maîtrise la destination ni l'horaire...

Faut-il espérer un crash qui serait enfin l'occasion d'une refondation ?

Léon Régent

⁴ Selon Fabrice Lengart, rapporteur général à la réforme du Revenu Universel d'Activité qui est intervenu sur ce point,

il serait possible de simplifier les minima sociaux sans en passer par là.

Le 30^e anniversaire de l'AIRE célébré au Sénat

Le 16 septembre 2020, nous réunissions adhérents, sympathisants et quelques experts intéressés par nos travaux pour une journée de présentations et d'échanges sur les divers aspects liés au revenu d'existence. Ce colloque nommé « Trois chantiers pour l'Etat-providence du 21^e siècle » s'est organisé en quatre tables rondes réunissant des experts de premier plan, dans la belle salle Médicis au Palais du Luxembourg. Nous reprenons ici l'intégralité du document de présentation distribué aux participants.

Alors que les systèmes bismarckiens d'Etat-providence sont menacés par la fragilisation du rôle intégrateur de l'emploi et la diversification des modèles familiaux, une tendance de fond voit émerger des propositions fondées sur l'individualisation et l'universalisation des droits sociaux et devoirs fiscaux. Si cette mutation de la protection sociale présente quelques attraits, elle met en question une multitude de dispositifs préexistants, créés par strates successives sans vision d'ensemble, qu'il est impossible de faire disparaître d'un trait de plume.

La journée d'étude organisée à l'initiative de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE) fait le point sur trois dimensions de notre système socio-fiscal qu'il s'agit de faire évoluer de façon cohérente, en prenant acte des inconvénients actuels pour proposer d'autres options, sans méconnaître les difficultés de ces transitions.

Table ronde 1 – Simplifier la politique familiale

Léon REGENT : Analyse et proposition AIRE

Jérôme ACCARDO, INSEE : La familialisation et les échelles d'équivalence

Bertrand FRAGONARD, HCFEA : Peut-on réformer la politique familiale ?

Beaucoup de dispositifs sociaux et fiscaux, sans compter les prestations familiales elles-mêmes, prennent en compte la composition de la famille dans leurs calculs. La complication extrême de ces règles, incompréhensibles pour les citoyens, induit malheureusement une accumulation

d'incohérences et d'iniquités. Les effets mesurables de cet ensemble heurtent le sens commun :

- Certains couples riches ont intérêt à se marier ou se pacser, les pauvres à dissimuler leur relation.
- Les parents isolés riches sont nettement plus aidés que les pauvres.
- Les couples modestes avec un seul enfant sont peu ou pas aidés, contrairement aux autres.
- Les familles nombreuses bénéficient, selon leurs niveaux de revenus, de 10 dispositifs différents.
- Selon les configurations familiales, l'aide publique à l'enfant évolue entre 0 et plus de 400 euros par mois.

La prise en compte de la famille par plusieurs dispositifs – prestations comme prélèvements – est censée compenser le « coût de l'enfant ». Cette notion intuitive est particulièrement compliquée à mesurer. L'approche statistique classique par les « échelles d'équivalences » est commode mais peu adaptée à la définition de politiques publiques. De plus, la combinaison d'échelles différentes pour chacun des 10 dispositifs étudiés aboutit à une incohérence totale.

La politique familiale actuelle est le résultat de décennies de réformes politiques, qui ont souvent fait l'objet de débats engagés. Le plafonnement des effets du quotient familial et la modulation du montant des allocations familiales en fonction des ressources des parents ont donné lieu à des échanges passionnés. Bien d'autres ajustements ont eu lieu, année après année, souvent ignorés de l'opinion publique.

L'AIRE préconise le remplacement de 10 dispositifs par une Allocation Familiale Unique

(AFU) par enfant, de l'ordre de 200 euros par mois avant 14 ans, d'environ 250 euros après. L'AFU ne dépendrait ni de la composition des familles ni des ressources des parents. Quelques compléments sont nécessaires : parent déficient, handicap...

La première question que l'AIRE posera dans ce débat est : comment serait-il possible de mettre en place une politique familiale cohérente et compréhensible par les citoyens, les premiers concernés ?

Léon Régent

Ingénieur X-Télécom, Léon Régent a mené l'essentiel de sa carrière professionnelle à France Telecom et l'a terminée au ministère de l'intérieur. Il a mis à profit une pré-retraite pour s'engager dans des associations à caractère spirituel. Il a ensuite développé une réflexion personnelle sur la crise de notre société, jusqu'à sa découverte en 2012 du débat militant sur le revenu de base : il s'est intéressé à sa faisabilité technique.

Poursuivant ses analyses chiffrées, il approfondit l'exploration des dispositifs sociaux, familiaux et fiscaux relatifs aux enfants à charge. Il publie début 2018 une synthèse de ses travaux : La face cachée des prestations familiales - Projet de simplification, qu'il présente dans de nombreuses conférences, notamment comme Vice-Président de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (AIRE).

Léon Régent introduira la première table ronde, en montrant l'incohérence des dispositifs actuels et la pertinence de sa proposition d'une Allocation Familiale Unique (AFU), d'un montant identique pour tous les enfants, selon leur âge, indépendamment de la configuration familiale et de ses revenus.

Jérôme Accardo

Ancien responsable du Département des Ressources et des Conditions de vie des ménages à la direction des Statistiques démographiques et sociales de l'Insee, Jérôme Accardo est actuellement expert méthodologique dans cette direction. Il est spécialiste des enquêtes auprès des ménages portant sur leur revenu, leur patrimoine et leur consommation.

En 2007, il a publié une étude « Du bon usage des échelles d'équivalence - L'impact du choix de la

mesure » (Informations Sociales, n° 137, p. 36 à 45) consacrée aux les économies d'échelle que les ménages réalisent à l'occasion de leur consommation de biens et de services. Il y rappelle que mesurer ces économies d'échelle soulève de sérieuses difficultés, aussi bien théoriques qu'empiriques, qu'elles ne peuvent être surmontées en pratique qu'au prix d'hypothèses relativement conventionnelles et qu'il importe d'avoir conscience des limites et des fragilités qui peuvent en résulter pour l'analyse économique de la distribution des revenus et l'élaboration des politiques publiques.

Son intervention apportera des éléments méthodologiques robustes pour discuter les approches normatives et empiriques dans la mesure du « coût de l'enfant » pour les budgets des familles.

Bertrand Fragonard

Ancien élève de Sciences Po Bordeaux puis de l'ENA, Bertrand Fragonard commence sa carrière à la Cour des comptes. Après avoir travaillé auprès du secrétariat d'État à l'Action sociale, il est directeur adjoint du cabinet de Simone Veil, ministre de la Santé et de la Famille. Il dirige la Caisse Nationale des Allocations Familiales de 1980 à 1987. Nommé commissaire au Plan en 1987, puis délégué interministériel au RMI en 1997, il préside la deuxième Chambre de la Cour des comptes de 2002 à 2007. Bertrand Fragonard est président délégué du Haut Conseil de la Famille depuis sa création en 2009.

Associé à la définition des politiques sociales et familiales depuis les années 1970, Bertrand Fragonard est un témoin majeur de leurs enjeux, de leurs réussites et difficultés.

Face aux propositions de rupture présentées par l'AIRE, il apportera le discernement de son expérience pour en mesurer la faisabilité technique et politique.

Table ronde 2 – Refonder l'aide au logement et la fiscalité liée à l'immobilier

Marc de BASQUIAT : Analyse et proposition AIRE

Manuel DOMERGUE, Fondation Abbé Pierre : Loger les personnes fragiles

Alain TRANNOY, CAE : Pourquoi et comment repenser la fiscalité du foncier

Auditionné par la Mission d'information sénatoriale sur le revenu de base le 30 juin 2016, Lionel Stoléru déclarait : *« Quelle idée se fait-on d'une société développée dans laquelle les citoyens ne peuvent pas satisfaire leurs besoins fondamentaux ? Ceux-ci sont au nombre de trois : manger, se soigner, se loger. Je commencerai par ce dernier besoin, se loger. Il n'est pas dans notre sujet et, de l'abbé Pierre à aujourd'hui, personne ne sait comment le traiter. Les lois économiques du marché sont celles de l'offre et de la demande : quand on donne une aide personnalité au logement (APL) de 200 euros à un étudiant, le prix de sa chambre de bonne augmente d'autant ; le prêt à taux zéro a pour seule conséquence de faire augmenter le prix de l'immobilier. À mon avis, le problème du logement est le plus difficile des trois besoins à régler. C'est le plus coûteux – 15 à 20 milliards d'euros d'allocations logement – pour des résultats très mauvais. Le revenu universel ne résout pas ce problème pour l'instant, mais il faudra bien l'intégrer un jour ou l'autre. »*

Suivant l'incitation appuyée de son ancien conseiller scientifique, c'est la première fois que l'AIRE présente une proposition structurée pour résoudre le lancinant problème du logement en France.

Nous sommes tous témoins de l'inflation continue des prix de l'immobilier, à Paris et ailleurs, et nous constatons les difficultés de nombreuses familles pour se loger convenablement. Dans un contexte de croissance faible, le logement pèse d'un poids écrasant sur le budget des ménages. L'intervention publique dans le domaine est foisonnante, répondant à de nombreux objectifs, légitimes mais parfois antagonistes, induisant de nombreux effets

pervers qui invalident en grande partie les efforts déployés.

L'approche proposée par Marc de Basquiat consiste à clarifier d'abord les objectifs prioritaires de la politique du logement, repérer les bonnes pratiques et les incohérences actuelles, proposer deux réformes structurelles.

Le premier volet de la réforme est fiscal : le remplacement de huit prélèvements aux effets pervers avérés par le seul Impôt sur le Capital Immobilier (ICI). Prélevé chaque mois au taux d'un millième de la valeur vénale des biens détenus par des personnes physiques ou morales, il est calibré pour que chaque propriétaire acquitte à la collectivité en 83 ans – la durée d'une vie humaine – la valeur de l'immobilier dont il privatise l'usufruit (par lui-même ou des tiers).

Le deuxième volet de la réforme instaure un Service Universel du Logement (SUL) assuré par l'Etat en mobilisant l'ensemble des offreurs sur le territoire national. Le SUL doit proposer systématiquement, dans un délai maximal de trois mois, un logement adapté à chaque famille en situation régulière qui en fait la demande, sans aucune condition autre que le respect des règles d'occupation du lieu, la contrepartie financière étant la redevance du quart des revenus des personnes occupant le logement. La mise en concurrence systématique par le SUL des offreurs de logements est le moyen le plus efficace de maîtriser l'inflation des prix de l'immobilier.

Marc de Basquiat

Diplômé de SUPELEC, MBA ESCP Europe et docteur en économie de l'université d'Aix-Marseille, Marc de Basquiat a commencé sa carrière dans le secteur informatique comme directeur marketing d'un éditeur logiciel français, leader mondial sur le marché de la sécurité. Consultant en organisation puis directeur de projets de transformation d'un grand groupe dans le secteur de l'énergie, il poursuit par ailleurs ses recherches visant à réformer le système socio-fiscal français. Il intervient comme consultant pour la société StepLine, conseil en politiques publiques.

Life Member du Basic Income Earth Network (BIEN) depuis 2004, il a co-fondé le Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB) en 2013.

Sa thèse soutenue en 2011 a apporté la démonstration précise de la faisabilité technique d'une allocation universelle en France, appuyée sur une microsimulation détaillée. Il a publié en 2014 LIBER, un revenu de liberté pour tous, écrit en collaboration avec le philosophe Gaspard Koenig. Il préside l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'existence (AIRE) depuis 2014, à la suite de Yoland Bresson.

Organisateur et animateur de ce colloque, Marc de Basquiat interviendra en introduction de la deuxième table ronde, proposant des réformes ambitieuses de l'intervention publique dans le secteur du logement, et de la quatrième pour interroger la pertinence relative des expérimentations et des réformes incrémentales.

Manuel Domergue

Ancien élève de Sciences Po et du Centre de Formation des Journalistes, Manuel Domergue a commencé sa carrière comme journaliste à Alternatives Economiques et coauteur de Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique. Il est actuellement directeur des études de la Fondation Abbé Pierre, où il dirige en particulier la rédaction du rapport annuel L'état du mal logement en France.

Manuel Domergue a participé aux collectifs "Génération Précaire", "Jeudi Noir" et "Sauvons les Riches" et animé la commission Logement d'EELV.

Observateur privilégié des dysfonctionnements du marché du logement français, il discutera les propositions de ruptures présentées par l'AIRE et apportera ses propres analyses et pistes de solutions pour permettre à chaque famille de disposer d'un logement adapté.

Alain Trannoy

Docteur d'Etat et agrégé en économie, Alain Trannoy a dirigé plusieurs institutions universitaires, à Cergy-Pontoise et Aix-Marseille. Il est notamment membre de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) et du Cercle des Economistes. Il a été membre du Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO) et du Conseil d'Analyse Economique (CAE). Il a fondé et dirigé l'Ecole d'Economie d'Aix-Marseille de 2011 à 2018.

Son domaine de recherche est l'économie publique avec une attention plus prononcée pour les théories de justice sociale, l'économie des inégalités, l'économie de l'enseignement supérieur, les minima sociaux, la fiscalité, et l'économie du logement. A la rencontre de ces deux derniers thèmes, il est l'auteur de plusieurs publications invitant à une réforme ambitieuse de la fiscalité liée à l'immobilier. Constatant que le système actuel est non seulement injuste mais complètement inefficace, il propose de transférer toute la taxation sur la détention des biens et non les transactions, afin de fluidifier les marchés immobiliers.

C'est l'analyse qu'il développera pendant le colloque, la confrontant aux autres propositions présentées pendant la table ronde.

Table ronde 3 – L'hypothèse du revenu universel

Christian BOUVARD : Analyse et proposition AIRE

François BOURGUIGNON, PSE : Fiscalité et redistribution – l'enjeu de l'individualisation

Daniel LENOIR, ex-DG CNAF : Vers un continuum socio-fiscal ?

François LEGENDRE, Paris-Est-Créteil : Un modèle d'équilibre général pour évaluer ex ante les conséquences comportementales d'un revenu universel au niveau du RSA

Dans un article publié fin août par Alternatives Economiques, le sociologue François Dubet explique : « Depuis une trentaine d'années nous avons construit des politiques sociales de plus en plus fractionnées, de plus en plus singulières et particulières, et cette évolution fait éclater le sentiment de solidarité... Mais en même temps ce système est devenu complètement illisible. Plus personne ne perçoit le contrat social qui sous-tend ces politiques et il y a une véritable crise de confiance. Ce maillage de politiques et dispositifs a pour effet que plus personne ne se sent solidaire et redevable ».

L'idée de « revenu universel » a fortement marqué la campagne présidentielle de 2017, soutenue par une grande diversité d'experts, de

responsables politiques et d'associations. Elle trouve sa source dans un écrit de la fin du 18^{ème}, avec des résurgences de plus en plus fortes depuis deux siècles. Portée par un mouvement international actif, elle a justifié la création en 1989 par les économistes Henri Guitton et Yoland Bresson de l'association AIRE, qui en explicite les caractéristiques précises pour la France.

D'un montant mensuel de l'ordre de 500 euros pour les adultes, de moitié pour les mineurs, le revenu universel s'inscrit dans une réforme de l'impôt sur le revenu, dont la progressivité serait plus efficacement assurée par la combinaison d'un prélèvement de l'ordre de 25 % au premier euro et d'un crédit d'impôt individuel.

L'individualisation des impôts et des prestations sociales est probablement le premier obstacle à la mise en place de ce scénario, le principe de « familialisation » étant fortement ancré dans les esprits à défaut de comprendre qu'il décourage de fait les couples modestes de déclarer leur vie commune.

Le deuxième obstacle est la partition artificielle de la redistribution française entre des mécanismes fiscaux et sociaux, dont le regroupement éliminerait de nombreuses difficultés.

Le troisième obstacle est la croyance largement répandue qu'un revenu universel (même modeste, du niveau du RSA) réduirait l'incitation à travailler, créant des cohortes d'exclus. Une simulation comportementale présentée pour la première fois en exclusivité dans ce colloque ramène ce risque dans ses justes proportions.

Christian Bouvard

Diplômé en Economie et Gestion des risques, Christian Bouvard a exercé son activité professionnelle dans plusieurs groupes de protection sociale spécialisés en assurance de personnes et retraite complémentaire. Il a piloté pendant de nombreuses années les volets souscription, calcul d'engagements et comptes de résultats clients de multiples sociétés d'assurance. Depuis 2012 il a orienté son activité vers la gestion des risques financiers et la maîtrise de la solvabilité des sociétés

d'assurance en lien avec la réglementation Solvabilité 2.

Ancien élève du professeur Yoland Bresson, cofondateur en 1989 de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'existence (AIRE), il en est vice-président depuis 2018.

Il interviendra en début de la troisième table ronde pour présenter la proposition actuelle de l'AIRE, qui inscrit le revenu d'existence dans une réforme fiscale majeure, permettant d'allouer ou de prélever chaque mois un montant calculé très simplement à partir des revenus perçus au cours du mois précédent.

François Bourguignon

François Bourguignon est chaire émérite à l'Ecole d'économie de Paris, école qu'il a dirigée de 2007 à 2013. Auparavant, il a été l'économiste en chef et le premier vice-président de la Banque Mondiale à Washington de 2003 à 2007. Le reste de sa carrière s'est déroulé au CNRS et à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Ses travaux, théoriques et empiriques, portent principalement sur la distribution et la redistribution des revenus dans les pays en voie de développement et dans les pays développés. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles dans les revues économiques internationales. Il a reçu au cours de sa carrière plusieurs distinctions scientifiques et enseigné dans plusieurs universités étrangères. Il a une riche expérience de conseil auprès de plusieurs gouvernements et d'organisations internationales. Ses travaux des années 1997-1998 sur le thème « fiscalité et redistribution » ont constitué la première modélisation chiffrée d'une forme d'impôt négatif pour la France, inspirant la création en 2001 de la Prime pour l'emploi par le gouvernement de Lionel Jospin. Il a présidé le comité d'évaluation du RSA en 2008.

Son intervention éclairera plus particulièrement la question clé de l'individualisation de la fiscalité et des prestations sociales.

Daniel Lenoir

Diplômé de l'Institut national agronomique Paris-Grignon, de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et ancien élève de l'École nationale

d'administration (ENA), Daniel Lenoir, inspecteur général des affaires sociales, a dirigé successivement plusieurs des principaux organismes de protection sociale en France : Mutualité Fonction Publique (MFP), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), ARS Nord Pas de Calais, Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

Editorialiste à Témoignage Chrétien, il participe aussi à plusieurs think tank, notamment l'Idies (Institut pour le développement de l'information économique et sociale) qu'il préside depuis sa création, Terra Nova avec un rapport remarqué préconisant de mieux garantir le versement effectif des pensions alimentaires et #Leplusimportant, où il anime le pôle Europe.

Il partage ses réflexions sur son blogue « L'âge de raison(s) » notamment sur l'Etat-providence du 21^{ème} siècle.

François Legendre

Professeur des universités, François Legendre dirige le département d'économie de l'université Paris-Est-Créteil. Il est membre du centre de recherche Érudite. Il a été conseiller scientifique à l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) ainsi qu'à la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf).

Ses travaux portent sur la modélisation macro-économique, la micro-économétrie, les méthodes de microsimulation, les modèles basés agent, l'économie du travail, l'économie publique, l'économie sociale et la finance d'entreprise.

En 2018, il présente la première version d'un modèle d'équilibre général calculable, permettant d'évaluer ex ante les conséquences sur les salaires et sur l'emploi d'un revenu universel. Au cours de ce colloque, François Legendre présentera une version actualisée et inédite de ce modèle où la combinaison actuelle d'un salaire minimum (Smic) et d'un revenu minimum (RSA) est remplacée par un revenu universel forfaitaire inconditionnel et un impôt au premier euro.

Table ronde 4 – Face à la complexité, comment avancer ?

Marc de BASQUIAT : Analyse et proposition AIRE
Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : Face aux enjeux d'un territoire atypique, expérimenter des solutions innovantes

Marc WOLF, ex DGI, DLF : Comment la garantie d'un revenu universel devrait s'intégrer aisément à côté de l'impôt progressif et des prestations sociales

Jean-Marie VANLERENBERGHE, Rapporteur général de la commission des affaires sociales : La mission d'information du Sénat sur le revenu de base, trois ans après

Extraits du rapport d'information sénatorial, *Le revenu de base en France, de l'utopie à l'expérimentation* (oct. 2016) :

« Compte tenu de ses effets systémiques, la mise en place d'un revenu de base en France nécessite au préalable une évaluation qui doit passer, selon la mission, par une expérimentation territoriale.

Si les résultats de cette expérimentation s'avéraient favorables et qu'un revenu de base devait être envisagé en France, la mission estime qu'il devrait avoir pour objectif d'instituer un « filet de sécurité » sans remettre en cause l'inclusion sociale par l'activité et le travail ; que, pour mettre en place un tel revenu de base, dont le montant devrait être au moins égal à celui du RSA, soit environ 500 euros par mois, il serait au préalable nécessaire de mener à bien une simplification des prestations sociales, notamment par une fusion de certains minima sociaux, allant dans le sens d'une harmonisation et d'une simplification de l'accès aux droits ; que le financement par l'impôt constituerait, à ce jour, l'option la plus réaliste, le principe d'un impôt négatif devant être privilégié à terme mais sa mise en œuvre restant conditionnée à une vaste réforme du système fiscal ».

Constatant les limites de toutes les expérimentations d'une forme de revenu universel dans le monde, l'AIRE et des promoteurs internationaux éminents tels que Philippe Van Parijs expriment des doutes sur la capacité de ces démarches à faire avancer le débat. Les questions

clés de l'aide aux enfants, du logement, de l'individualisation des prestations et de l'impôt ne sont par nature pas expérimentables, car ce sont d'abord des enjeux d'équité, pas d'économie. La réforme de l'impôt sur le revenu non plus, car le principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant l'impôt interdit que deux foyers fiscaux identiques soient soumis – même à titre expérimental – à une imposition divergente.

L'AIRE estime que la mise en place du prélèvement à la source début 2019 ouvre une perspective intéressante : l'acompte d'impôt calculé chaque mois à partir d'un taux estimé en fonction des revenus de l'année précédente est rectifié l'année suivante. Cet acompte dont le montant évolue suivant le fameux « taux personnalisé » peut être facilement ajusté par le contribuable lui-même, en saisissant sur le portail www.impots.gouv.fr les revenus qu'il prévoit de percevoir pendant l'année en cours.

La souplesse apportée en 2019 pour le calcul et le prélèvement de l'acompte mensuel pourrait facilement (d'un point de vue technique) aller jusqu'à la généralisation en 2020 d'une formule de calcul simple et universelle de l'acompte mensuel : $R \times 30\% - N \times 493,60 \text{ €}$.

Il conviendrait d'y ajouter les prestations sociales (RSA, ASS, Prime d'activité...) perçues le mois précédent. L'écart – important pour les couples de revenus faibles à moyens – entre ce nouveau calcul des acomptes et le montant réel de l'impôt calculé l'année suivante à partir de la déclaration de revenus au printemps est *grasso modo* le coût net du revenu universel. Un tel mécanisme pourrait être expérimenté sur un territoire volontaire.

Jean-Guy Talamoni

Après des études de droit à l'Université d'Aix-Marseille et un DEA de littérature à l'Université de Corte, Jean-Guy Talamoni s'installe en 1988 comme avocat au barreau de Bastia. Son engagement politique comme nationaliste corse le mène en 2017 à la présidence de l'Assemblée de Corse. Il est également enseignant-chercheur à l'Université, habilité à diriger des recherches. Ses travaux portent

notamment sur la socio-littérature et l'histoire des idées.

Auteurs de rapports et livres en français et en langue corse, dont un Dictionnaire commenté des expressions corses, il est membre du Conseil de la langue et de la culture corses. Comme avocat, il s'est rapidement spécialisé dans la défense de figures issues du nationalisme corse, y compris des militants ayant participé à la lutte armée à travers le FLNC.

En janvier 2017, l'Assemblée de Corse crée sous l'impulsion de son président Jean-Guy Talamoni une « Commission ad hoc relative à l'étude de la faisabilité d'un revenu de base et à la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse ». Ses travaux se poursuivent, en examinant attentivement les expériences menées dans d'autres territoires, pour définir un projet adapté à la Corse et s'articulant harmonieusement avec l'ensemble du système socio-fiscal français. Le colloque sera la première occasion de présenter l'avancement de ce projet en dehors de l'île.

Marc Wolf

Après des études d'histoire (poursuivies ultérieurement en économie et en droit), Marc Wolf a mené une première carrière d'enseignant. Diplômé de l'ENA en 1989, il rejoint le ministère des finances où dans les années 2000, il a successivement dirigé les sous-directions de la gestion des impôts des particuliers, puis du contrôle fiscal et, enfin, de la législation de la TVA. Il a été aussi maire de Mons-en-Barœul (Nord) entre 1977 et 2001. En retraite de l'administration depuis 2014, il est aujourd'hui avocat fiscaliste au barreau de Paris.

Il participe ainsi aux débats sur les finances publiques, en contribuant à diverses publications spécialisées et en publiant un blog de politique fiscale. À ce titre, il est activement intervenu pour la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'IR, en mettant l'accent sur les enjeux de simplification. Il a documenté en particulier des solutions qui permettraient d'actualiser véritablement en temps réel le paiement de l'impôt à partir du compte de chaque foyer fiscal, dans le mois suivant la disponibilité de ses revenus.

S'appuyant sur ces perspectives d'automatisation de la gestion socio-fiscale, l'intervention de Marc Wolf montrera comment la garantie d'un revenu

universel devrait s'intégrer aisément à côté de l'impôt progressif et des prestations sociales.

Jean-Marie Vanlerenberghe

Ingénieur de l'Institut catholique d'arts et métiers (ICAM Lille) et diplômé du Centre des hautes études de la construction, Jean-Marie Vanlerenberghe travaille d'abord dans le BTP puis chez Rhône-Poulenc-textile et au Centre des études supérieures industrielles (CESI Arras). En 1981, il dirige la Fédération Nationale du Crédit mutuel agricole et rural (CMAR) et en 1990, le groupe CAPFOR (Conseil en Développement d'Entreprises et Ressources Humaines).

Maire de la commune d'Arras depuis 1995, il a été élu sénateur en 2001, régulièrement réélu. En 2007, il participe à la création du MoDem dont il est vice-président, responsable des affaires sociales, du travail et des retraites. Au Sénat, il est Rapporteur général de la commission des affaires sociales et Vice-Président de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale.

En 2016, il préside la « Mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France ». Le rapport qu'il produit avec le sénateur Daniel Percheron est intitulé Le revenu de base en France : de l'utopie à l'expérimentation, qui juge « indispensable de mener dès aujourd'hui une expérimentation, dans des territoires volontaires, de plusieurs modalités d'un revenu de base ». Trois ans après la publication de ce rapport, le sénateur Jean-Marie Vanlerenberghe en proposera une relecture instructive.

Modération des débats : François-Xavier Oliveau

Diplômé de Centrale Paris et de Sciences Po, titulaire d'un MBA de la Harvard Business School, François-Xavier Oliveau accompagne des dirigeants d'entreprises au sein d'une société d'investissement européenne. Ancien consultant au BCG, il a lui-même été dirigeant de start-up et de PME.

Il travaille depuis 2001 sur les liens entre technologie, économie et société, notamment avec Andrew McAfee, Christian Blanc et Denis Payre. Il a publié en 2017, Microcapitalisme, vers un nouveau pacte social (PUF, collection GenerationLibre, prix

du jury Turgot 2018), où il analyse les impacts de la révolution technologique sur l'économie et le travail et propose une refonte complète de notre pacte social. Il a travaillé plus récemment sur les liens entre technologie, prix et monnaie, publiant un rapport avec l'Institut Sapiens, Pour la création d'un dividende monétaire. Il est Vice-Président de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (AIRE).

Il introduira le colloque et contribuera à sa modération.

La veille du 16 septembre, nous avons appris l'absence de Jean-Guy Talamoni, retenu en Corse par une triste obligation, remplacé avec talent par Eléonore Cipriani sa conseillère heureusement présente à Paris. De son côté, le sénateur Jean-Marie Vanlerenberghe a été retenu par une contrainte médicale impérative, mais nous a transmis un message d'amitié et de soutien.

La présence dans la salle de représentants de ministères (dont Fabrice Lenglard, rapporteur général à la réforme du Revenu Universel d'Activité) et d'associations (dont Isabelle Dorese, ATD Quart Monde et Jean-Baptiste de Foucauld, SNC, Pacte Civique, Démocratie & Spiritualité) a permis un débat d'une grande qualité, largement disponible en vidéo sur le site web de l'AIRE :

<http://www.revenudexistence.org/event/colloque2019-09-16.php>

Marc de Basquiat

Le 19^e congrès du BIEN à Hyderabad

Carnet de route

« C'est à présent le temps des militants, dont la tâche est d'utiliser leurs talents pour traduire les faits, les chiffres et les preuves empiriques produites par les universitaires et les chercheurs dans des récits et des histoires personnelles, pour faire changer les regards sur ce qui est et ce qui pourrait être, et ainsi ouvrir les esprits et les cœurs ».

— Annie Miller⁵

L'idée d'un revenu universel versé sans condition à tout le monde est apparue au XIX^e siècle, mais ce n'est qu'au XX^e qu'elle s'est vraiment affirmée. Elle y a connu un certain succès à deux occasions : d'abord dans l'Angleterre de l'entre-deux-guerres, puis dans les États-Unis des années soixante et soixante-dix. De la première de ces périodes, on peut retenir notamment que Bertrand Russel voyait en elle la meilleure combinaison de ce que l'anarchisme et le socialisme avaient à offrir⁶ ; tandis que Virginia Woolf en fit la mesure féministe *par excellence*, à travers ses conférences réunies sous le titre « une chambre à soi », où elle va jusqu'à comparer directement la petite rente issue d'un héritage (comparable à un revenu universel) avec le suffrage universel que les femmes viennent d'obtenir en Angleterre, en indiquant sa préférence pour la première⁷. Du second moment de popularité de cette idée au XX^e siècle, on retient

surtout qu'elle a déjà, dans une société pas si différente de la nôtre, semblé posséder toute la force de l'évidence. Ainsi de Milton Friedman à James Tobin en passant par Martin Luther King et l'ensemble du mouvement pour les droits civiques, apparaissait-elle dans les États-Unis des années soixante-dix comme l'évidente et inévitable continuation logique du développement et de l'amélioration des systèmes de protection sociale.⁸ Le principal enseignement du survol de ces deux précédents historiques apparaît cependant en contraste avec la période actuelle. Elle tient dans un constat sans appel, qu'il faut poser clairement avant de chercher à l'expliquer : *jamais l'idée d'un revenu universel n'a-t-elle été aussi discutée à travers le monde qu'en ce début du XXI^e siècle.*

Deux points distinguent fondamentalement cette « troisième vague » de mobilisation

⁵in *Essentials of Basic Income*, 2019, p.35, brochure distribuée au 19^e congrès du BIEN de Hyderabad (cf. infra), traduction personnelle. Annie Miller est enseignante émérite d'économie de l'Université Heriot-Watt à Edinburgh ; membre fondatrice, en 1984, du Basic Income Research Group (BIRG) devenu depuis le Citizen's Income Trust (CIT) ; elle a aussi participé, en 1986, à la création de ce qui était à l'époque le Basic Income European Network.

⁶Cf. Bertrand Russel, *Roads to Freedom : Socialism, Anarchism and Syndicalism*, Unwin Books, 1918, pp.80-88, 127 ; voir aussi, du même auteur, son *In Praise of Idleness* de 1932, dans lequel il propose notamment la mise en place d'un « *vagabond's wage* » pour permettre aux artistes de vivre chichement mais libre de se déplacer et de développer leurs pratiques artistiques.

⁷Cf. Virginia Woolf, *A Room of one's own*, 1929. Voir à ce sujet l'analyse très fine Gayatri Spivak reprise par Antonella Corsani dans un superbe article au titre aussi clair que programmatique : *Quelles sont les conditions nécessaires pour l'émergence de multiples récits du monde ? Penser le revenu garanti à travers l'histoire des luttes des femmes et de la théorie féministe*, *Multitude* n°27, 2006, pp. 43-55. Voir encore, sur ce sujet et dans cette même perspective, l'excellent livre de Kathi Weeks, *The Problem with Work : Feminism, Marxism, Anti-work politics and Post-Work imaginaries*, Duke University Press, 2011

⁸Voir à ce sujet les entretiens du sénateur Brésilien Eduardo Suplicy avec Milton Friedman et James Tobin parus dans la lettre de liaison du BIEN. Cf. Eduardo Suplicy et Milton Friedman, *The Suplicy-Friedman Exchange*, BIEN Newsflash n°3, mai 2000, disponible en ligne à l'adresse : < <https://basicincome.org/bien/pdf/NewsFlash3.pdf> >, consulté le 17 Mars 2020 ; & Eduardo Suplicy et Milton Friedman, *The Suplicy-Tobin Exchange*, BIEN Newsflash n°11, septembre 2000, disponible en ligne à l'adresse : < <https://basicincome.org/bien/pdf/NewsFlash11.pdf> >. Voir encore également les chapitres 3 et 4 du livre de référence de Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght, *Basic Income : A radical proposal for a free society and a sane economy*, Harvard University Press, 2017, trad. fr. *Le revenu de base inconditionnel : Une proposition radicale*, La Découverte, 2019

contemporaine de celles qui l'ont précédée.⁹ Le premier est l'internationalisation du débat, auparavant cantonné à des cadres nationaux uniques. Le second est son institutionnalisation et l'approfondissement de son inscription dans un cadre universitaire. Ces deux caractéristiques du débat contemporain doivent beaucoup à la création en 1986 du premier réseau international d'échange entre chercheurs entièrement dédié à l'étude de cette question : le BIEN, ou Basic Income *European Network*, devenu à l'occasion de son dixième congrès organisé à Barcelone en 2004 le Basic Income *Earth Network*.

Plutôt que la création de ce réseau cependant, le point de départ symbolique de cette « troisième vague » de mobilisation serait plutôt à chercher dans une intervention faite à l'occasion de son onzième congrès, le premier à être organisé hors d'Europe. Celle-ci culminait dans un simple mot, répété trois fois en frappant du poing sur la table : « *Words, Words, Words!* ». La vigoureuse admonestation prononcée par l'archevêque luthérien de Namibie Zephania Kameeta en 2006 à Cape Town aura profondément marqué les esprits.¹⁰ Comme l'explique l'ancien secrétaire général du BIEN Karl Widerquist, il ne s'agissait certainement pas du premier appel passionné à prendre des actions concrètes, lancé à un congrès du BIEN. Cependant, alors que l'écrasante majorité des appels précédents avaient en commun d'être des invitations à ce que d'autres personnes prennent des actions concrètes, l'archevêque luthérien avait lui déjà commencé à agir. La 'Coalition Namibienne pour un Revenu de Base Garanti' récoltait ainsi des fonds pour

expérimenter la distribution d'un revenu universel dans le pays.¹¹ L'expérimentation, conduite dans le petit village d'Otjivero, dura deux ans. Un autre programme fut mis en place à peu près en même temps au Brésil¹² qui accueillit en 2010 le treizième congrès du BIEN, tandis qu'un autre ensemble d'expérimentations encore, à la fois plus importantes en taille et plus rigoureuses sur le plan scientifique, débutaient en Inde.¹³

On peut considérer que c'est avec ces trois expérimentations que commença vraiment « le temps des militants » évoqué par Annie Miller dans la citation en exergue du présent article. En sus de ces trois expérimentations, l'année 2008 fut marquée par l'initiative des trois organisations germanophones affiliées au réseau BIEN d'organiser une première 'semaine internationale du revenu universel'.¹⁴

De même, à peine les expérimentations indiennes étaient-elles achevées en 2013 que deux mécanismes de pétitions institutionnels, ou 'initiatives citoyennes', étaient lancés en Europe : l'une auprès des institutions fédérales Suisses et l'autre auprès de la Commission Européenne. La première conduisit à l'organisation en 2016 d'un référendum national sur la question, qui attira l'attention des médias du monde entier. La seconde, moins médiatisée, fut notamment à l'origine de la création en 2014 d'une entité nouvelle ayant pour objet de coordonner les organisations militantes européennes : Unconditional Basic Income Europe ou UBI-E.¹⁵ L'initiative européenne eut par ailleurs pour effet de revitaliser le réseau militant européen, souvent vieillissant et composé jusque-là surtout

assez nettement avec la rigoureuse et solennelle vigueur de l'intervention du clerc protestant.

⁹Cf. Karl Widerquist, *Basic Income's third wave*, article

publié sur le site [opendemocracy.net](http://www.opendemocracy.net) le 18 Octobre 2017 et disponible à l'adresse :

<https://www.opendemocracy.net/en/beyond-trafficking-and-slavery/basic-income-s-third-wave/>

¹¹Cf. Karl Widerquist, *Basic Income's third wave*, op. cit.

¹²Cf. www.recivitas.org

¹³ Cf. Sarath Davala, Renana Jhabvala, Guy Standing, Soumya Kapoor Mehta, *Basic Income : A transformative policy for India*, Bloomsbury, 2015

¹⁴À savoir les organisations Autrichiennes, Allemandes et Suisses. Comme le BIEN d'abord européenne, cette semaine internationale est aujourd'hui célébrée sur tous les continents, bien que ce soit à une échelle encore relativement modeste.

¹⁵Cf. www.ubie.org/who-we-are/

¹⁰Que le mot répété ait été le mot « mots » ajoute au charme de cette histoire, de même que la question posée par toute tentative de rendre cette intervention en Français. Oserait-on, en effet, la traduire par un chantant : « *Paroles, Paroles, Paroles* » ? S'il est bien connu que traduire, c'est trahir, on conviendra que l'accent langoureux du refrain entonné par Dalida que ces mots évoquent immanquablement aux oreilles francophones tranche

d'universitaires. En France, elle conduisit à la création d'une nouvelle organisation, le Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB), dont les actions jouèrent un rôle décisif pour permettre à l'idée de faire irruption dans la campagne présidentielle de 2017.

Le 19^e congrès du BIEN qui s'est réuni du 22 au 25 Août 2019 à 25 km au nord de la ville d'Hyderabad, dans l'État Indien du Telangana, s'inscrivait en droite ligne de ce mouvement historique. La citation en exergue du présent article en témoigne, signée de la co-fondatrice du BIEN Annie Miller. En effet, le rassemblement d'Hyderabad était à peine achevé qu'il trouvait une illustration presque littérale dans l'intensité de l'activité militante française. Deux importants colloques ont ainsi été organisés au Sénat, respectivement deux semaines et deux mois après ce 19^e congrès du BIEN. Le premier, celui de l'AIRE, qui fêtait à cette occasion ses 30 ans d'existence, s'est concentré sur l'exposition « des faits, des chiffres et des preuves empiriques »¹⁶. Le second, celui du MFRB qui fêtait pour sa part sa sixième année d'existence, s'est lui plus occupé des (grands) « récits » et des « histoires personnelles »¹⁷.

Le BIEN fêtait en Inde ses 33 ans. Ce congrès Indien était exceptionnel à plus d'un titre. Deuxième congrès du BIEN à se tenir en Asie (après celui de Séoul en 2016), c'est aussi seulement le cinquième à être organisé hors d'Europe (après ceux de Cape Town en 2006, Sao Paulo en 2010, Montréal en 2014 et, donc, Séoul en 2016). C'est aussi, après l'Afrique du Sud et le Brésil, le troisième congrès à se dérouler dans un pays faisant face à des problèmes dits « de développement », sur les dix-neuf congrès tenus

depuis la création du réseau 1986. La conscience de ces caractéristiques au sein de l'équipe d'organisation a motivé une présence significativement plus forte de personnes venues de régions faisant face à ces mêmes problèmes dits « de développement », comparativement aux cinq congrès précédents, auquel l'auteur de ces lignes a eu le plaisir et l'honneur de prendre part.

Ce congrès BIEN indien était organisé par Sarath et Vasudha Davala. Actuellement Vice-président du réseau mondial BIEN, Dr Sarath Davala – que nous avons eu le plaisir de recevoir à une réunion de l'AIRE le 12 Octobre 2016 – a travaillé avec Guy Standing pour le syndicat SEWA (Self-Employed Women Association) à l'organisation des expérimentations de revenu universel indiennes de 2011-2012. Mises en place dans l'État du Madhya Pradesh avec un financement de l'UNICEF, ces expérimentations restent à ce jour les plus abouties à avoir jamais été menées à leur terme.

Tout ceci a contribué à ce que ce congrès, organisé par une association BIEN indienne créée suite aux expérimentations récentes, était beaucoup plus axé sur le sujet des expérimentations que les cinq précédents. On a ainsi pu constater la multiplication de ces initiatives, au point que le thème est devenu un objet d'étude en soi, comme en témoignent le dernier livre de l'ancien secrétaire général du BIEN, Karl Widerquist, un manuel à l'intention des personnes qui souhaitent organiser des expérimentations de revenu universel.¹⁸ On note par ailleurs que le précédent congrès du BIEN avait été organisé en Finlande, pays qui avait lui aussi récemment organisé une expérimentation dite de revenu universel.

¹⁶ Ceci correspond à la définition d'Annie Miller en exergue. La captation vidéo du colloque est disponibles sur le site de l'AIRE à l'adresse : www.revenudexistence.org/event/colloque2019-09-16.php

¹⁷ Cf. Annie Miller. Le compte rendu détaillé du colloque publié sur le site du MFRB le 5 Novembre 2019 est disponible à l'adresse : www.revenuebase.info/actualites/colloque-2019-renforcer-le-contrat-social

¹⁸ Cf. Karl Widerquist, *A Critical Analysis of Basic Income*

Experiments for Researchers, Policymakers, and Citizens, Palgrave Macmillan, 2018, dont le texte intégral est disponible gratuitement sur le site internet du BIEN, cf. Karl Widerquist, *Links to Free Versions of Just About Everything I, Karl Widerquist, Have Ever Written*, article publié sur le site basicincome.org le 6 septembre 2019 et disponible à l'adresse :

<https://basicincome.org/news/2019/09/links-to-free-versions-of-just-about-everything-i-karl-widerquist-have-ever-written/>

Le fait que ce congrès ait mis l'accent plus fortement que les précédents sur ce thème s'explique aussi par un trait assez remarquable des expérimentations indiennes de 2011-2012. Elles ne se laissent pas facilement classer dans ce qui nous apparaît comme les deux grandes catégories d'expérimentations de revenu universel : (1) la réorganisation d'aides sociales existant dans un État social développé, associé à un financement « interne » pérenne ; (2) une expérimentation locale financée par une source « externe », sans possibilité de financement local pérenne dans l'immédiat.

Le contexte de l'Inde est autre, cas rare d'une grande démocratie fournissant de nombreuses prestations sociales mais faisant encore face à d'importants problèmes dits « de développement ». Ainsi, l'existence d'aides en nature, au fonctionnement particulièrement inefficace, contrastait avec le fait que les territoires expérimentaux étaient particulièrement déshérités selon des standards indiens, personne n'y contribuant de façon significative au financement. Pour autant, le montant monétaire faible distribué rendait envisageable l'option d'une source de financement locale, ce qui n'a pas été mis en œuvre, l'argent des expérimentations provenant d'un programme des Nations Unies.

Dans la synthèse qui suit des présentations partagées lors du 19^e congrès du BIEN à Hyderabad, on considèrera d'abord en détail l'histoire du cas Indien, avant d'envisager à partir de lui deux exemples remarquables d'expérimentations à « financement externes » présentés au congrès. On s'intéressera ensuite assez logiquement à trois exemples d'expérimentations à « financement internes » qui y ont également été présentées, avant d'envisager finalement une expérimentation allemande qui, bien qu'appartenant clairement à ce second groupe, présente des caractéristiques suffisamment particulières et intéressantes pour mériter d'être à son tour décrite un peu plus minutieusement que les autres.

1. Une décennie de débats en Inde

La première journée du 19^e congrès du BIEN, consacrée comme d'habitude à étudier l'état du débat dans le pays organisateur, a été l'occasion de constater les progrès remarquablement rapides de l'idée de revenu universel dans la plus grande démocratie du monde, où elle semble n'être discutée sérieusement que depuis une dizaine d'années.

2008-2018 : l'émergence d'un débat national

On peut prendre comme point de départ du débat public Indien la publication en 2008 par trois économistes indiens reconnus, parmi lesquels l'ancien ministre de l'économie (*chief economic advisor to the government of India*) Avinash Subramanian, d'un article intitulé « Plaidoyer pour des transferts de liquidités directs aux personnes pauvres » (*The case for direct cash transfers to the poor*). L'article commençait par attribuer l'échec relatif du système de protection sociale indien et la faiblesse des administrations publiques locales du pays à une « culture de l'impunité profondément ancrée dans le fonctionnement des administrations publiques ». Afin de contourner cet obstacle vers le développement d'une protection sociale universelle efficace, l'article préconisait le remplacement de l'essentiel des mécanismes de protection sociale prenant la forme de subventions aux entreprises et de la fourniture de biens en nature à la population par des transferts de liquidités directes (*Direct Cash Transfers*). Enfin, en vue de permettre une distribution effective et efficace de ces transferts monétaires, l'article proposait de distribuer à chaque citoyen indien une carte biométrique individuelle, liée à un compte en banque sur lequel l'argent pourrait être transféré.

Les idées développées dans cet article firent leur chemin et menèrent, malgré une certaine opposition, d'une part à l'introduction en 2011 de

cartes biométriques individuelles connues sous le nom de « cartes Aadhaar », d'autre part à une proposition de loi gouvernementale visant à mettre en place un mécanisme de transfert de liquidités directe. Baptisé « allocation pour la sécurité alimentaire », il était censé remplacer à terme l'essentiel du PDS (*Public Distribution System*), le principal programme de distribution de biens en nature à la population Indienne.

C'est dans ce contexte que furent lancées les expérimentations de revenu universel de 2011-2012, conduites par Sarath Davala, Renana Jhabvala, Guy Standing et Soumya Kapoor Mehta (économistes à la banque mondiale) avec l'assistance logistique de la SEWA et un financement de l'UNICEF. Tous conclurent à un impact très bénéfique, notamment sur l'alimentation des populations concernées par ces expérimentations. En effet, leur régime alimentaire s'était amélioré tant en qualité (par une diversification des produits consommés) qu'en quantité (la consommation alimentaire des jeunes filles ayant notamment augmenté)¹⁹.

Si les résultats complets de ces expérimentations ne furent publiés sous forme de livre qu'en 2015, leur médiatisation et la diffusion rapide des premiers résultats – remarquablement positifs – qui en ressortirent contribua sans doute au vote en 2013 de l'« allocation pour la sécurité alimentaire », en dépit d'une forte opposition de la part du *mouvement pour le droit à l'alimentation*. Le vote de cette loi contribuait alors à un mouvement général du gouvernement indien pour convertir des subventions aux entreprises en transferts directs d'argent aux populations ciblées, suivant dans les grandes lignes les recommandations faites en 2008 par les trois économistes qui avaient ouvert le débat. L'année 2013 a ainsi notamment été marquée par la transformation des bourses universitaires et des pensions de retraites indiennes en transferts directs aux personnes, en lieu et place des

¹⁹ cf. Sarath Davala, Renana Jhabvala, Guy Standing, Soumya Kapoor Mehta, *Basic Income : A transformative policy for India*, Bloomsbury, 2015

subventions accordées jusque-là à ce titre aux entreprises et institutions d'enseignement.

Les élections fédérales de 2014 menèrent à la victoire surprise et écrasante du parti nationaliste hindou BJP et de son leader Narendra Modi. Celles-ci furent d'abord vécues comme une profonde source d'inquiétude pour les partisans du revenu universel et des « cash transfers », car elle réduisait quasiment à néant les efforts de lobbying conduits depuis plusieurs années auprès des élus du Parti du Congrès au pouvoir jusqu'alors. Elle s'avéra cependant finalement être une aubaine. À peine élu en avril-mai, le gouvernement Modi annonça sa décision d'accélérer le processus de mise en œuvre des transferts de liquidité, et nomma à cette fin comme ministre de l'économie nul autre qu'Arvind Subramanian, co-auteur du fameux article de 2008 qui avait lancé ce débat.

Dès le mois d'août, le gouvernement faisait voter un changement de la réglementation sur les comptes bancaires individuels visant à faciliter leur ouverture, avec un succès immédiat et considérable. Pas moins de 18 millions de comptes ont été ouverts dès la première semaine suivant l'entrée en vigueur de la loi. Au mois de novembre, le gouvernement remplaçait le programme assurant la distribution de gaz liquéfié via des subventions aux entreprises gazières par un transfert direct de liquidité aux populations concernées, réalisant ainsi une économie de 1,3 milliard de dollars. Enfin il lança en 2015, simultanément dans trois États, une expérimentation de remplacement du programme PDS par un transfert de liquidités.

Ces expérimentations eurent cependant des résultats mitigés : si elles conclurent à une préférence de la population pour les transferts de liquidité plutôt que les transferts en nature, elles révélèrent aussi les multiples et profondes failles et faiblesse du système bancaire et de distribution

des cartes biométriques. De nombreuses personnes eurent de graves difficultés à accéder à leur argent du fait de la présence trop rare de distributeurs et d'un faible taux d'équipement en téléphones portables²⁰. C'est pourtant sur les résultats de ces expérimentations et celles conduites par SEWA que s'appuya Arvind Subramanian pour écrire le fameux chapitre²¹ entièrement consacré au revenu universel dans le rapport annuel sur l'économie de l'union indienne de 2016-2017.

L'effervescence de l'année 2019

Cette publication a contribué puissamment à dynamiser le débat sur la question dans le pays, provoquant « une avalanche de propositions ». Au moins quatre furent ainsi mises en avant par des économistes nationalement reconnus – en plus de celle d'un « quasi revenu de base inconditionnel » avancée par Subramanian dans son rapport sur l'état de l'économie indienne. La publication de ce rapport a par ailleurs conduit le lauréat du « prix Nobel » d'économie indien Amartya Sen à s'exprimer enfin publiquement sur le sujet, se faisant l'écho d'une inquiétude familière aux partisans d'un revenu universel quant au fait que la mise en place d'une telle politique pourrait conduire l'état à « abdiquer sa responsabilité d'améliorer les services publics ».

Plus généralement, les échanges autour du rapport et les propositions de mise en œuvre qui ont suivi ont installé l'idée dans le paysage des propositions politiques où, de même qu'en France, les débats sur sa mise en place tendent à présent à se confondre avec ceux touchant aux manières d'améliorer le système de protection sociale. Les multiples propositions mises en avant en 2016 et 2017 ont ainsi forcé journalistes, politiciens et experts en politique publique à étudier la question

²⁰ Auquel il faut ajouter d'autres problèmes liés semble-t-il à la manipulation à des fins politiques de la base de données des cartes biométriques. Voir à ce sujet, entre autre, Reetika Khera, Aadhaar: *Uniquely Indian Dystopia?*, economic sociology : the european electronic newsletter, Volume 21 : 1, 2019, pp.4-12

Ce texte a été traduit en Français par Eric Boespflug et publié dans une précédente lettre de liaison de l'AIRE. *Revenu de base : qu'en penserait le Mahatma Gandhi ? Synthèse des travaux menés par le Ministère des Finances Indien sur le Revenu de base*, Lettre de liaison AIRE n°91, Hiver 2017, pp.3-13 : <http://revenudexistence.org/doc/lettres/aire91.pdf>

de plus près. Plusieurs des économistes qui s'étaient fortement opposés à ces propositions ont depuis formulé leurs propres propositions de transferts de liquidités et de revenu minimum pour les plus pauvres.

L'année 2019, marquée par de nouvelles élections nationales et régionales, le débat sur le revenu universel a atteint en Inde un niveau d'intensité et de publicité considérable. L'importance de ce constat ne saurait être surestimée, le seul précédent historique à un tel niveau de popularité de l'idée dans une entité politique de cette dimension étant le débat états-unien des années 1970. En plus de l'organisation de la première assemblée générale du BIEN dans le pays à la fin du mois d'août, trois annonces ayant rythmé la campagne nous semblent devoir être rapportées ici.

La première est celle du lancement par le gouvernement indien d'un revenu minimum pour les petits paysans et agriculteurs isolés, suivant – en l'imitant en partie – la mise en place en 2018 par l'État du Telangana d'un dispositif similaire. Si elles ne sauraient s'apparenter à des politiques de revenu universel, ces deux mesures mises en application avant les élections, en affichent cependant plusieurs caractéristiques. Elles ont par ailleurs conduit à une charge de 12 économistes reconnus, parmi lesquels un ancien gouverneur de la banque centrale indienne, appelant à pousser plus loin ce processus en remplaçant les programmes de distribution d'engrais par des transferts de liquidités.

La seconde annonce importante de l'année 2019 a été la mise en avant par Rahul Gandhi, ancien président du Parti du Congrès (le principal parti d'opposition au niveau national, qui dominait la vie politique du pays avant la percée électorale du BJP de 2014) d'une proposition de revenu minimum garanti pour les 20 % de la population les plus pauvres. Celle-ci était notamment particulièrement intéressante dans la mesure où elle a été préparée et soutenue par plusieurs

économistes qui s'étaient fermement opposés aux propositions de 2016-2017.

Enfin, la troisième annonce marquante de l'année a été celle faite en janvier par le gouvernement de l'État du Sikkim qu'il souhaitait être le premier à mettre en place un revenu universel dans le pays.

Les élections législatives indiennes, qui ont eu lieu du 11 avril au 19 mai 2019, ont conduit à une large victoire du BJP à tous les niveaux – sans doute à l'aide de distributions d'argent à des dizaines de milliers de fermiers avant les élections. Le plan de Rahul Gandhi est donc resté lettre morte, de même que la promesse faite par le gouvernement de l'État du Sikkim, qui a perdu les élections. Ces deux dernières annonces méritent cependant qu'on s'y attarde un peu plus longuement.

La question de savoir s'il s'agissait là d'exemples typiques de « soutien sans frais » (*Cheap Support*) à l'idée de revenu universel affiché par des formations qui savaient qu'elles allaient perdre les élections et n'auraient donc pas l'opportunité de s'essayer à mettre en place la mesure qu'elles mettaient en avant mérite d'être posée. Remarquons en effet que depuis qu'à la fin des années 1970 le *British Ecology Party* est devenu la première formation politique à explicitement inclure un revenu universel dans son programme de campagne et le *Politieke Partijs Radikalen* néerlandais la première formation politique avec une représentation parlementaire à plaider pour un revenu universel. De nombreuses formations politiques à travers le monde ont pu leur emboîter le pas, sans cependant jamais mettre finalement ces propositions en avant lorsqu'elles accédaient au pouvoir²².

Cette intuition pourrait se vérifier du côté du Parti du Congrès. En effet, le parti de Rahul Gandhi a remporté plusieurs élections intermédiaires entre 2014 et 2019, mais dans les trois États remportés, les nouveaux gouvernements locaux ont chaque fois préféré faire voter des Jubilés (annulations générales des dettes), plutôt que

²² Cf. Philippe Van Parijs & Yannick Vanderborght, *Basic Income : A radical proposal for a free society and a sane economy*, Harvard University Press, 2017, p.206

(cheap support), 197-198 (british ecology party), et 199 (Politieke Partijs Radikalen)

mettre en place des politiques de revenu universel ou de nouvelles expérimentations avec des transferts de liquidités. Il en va cependant autrement de la proposition mise en avant par le gouvernement régionaliste de l'État du Sikkim, sur laquelle il nous semble important de nous attarder un moment.

L'espoir de l'État du Sikkim

Le Front Démocratique du Sikkim (SDF), parti régionaliste qui a déclaré son intention de faire de ce petit État du nord-est de l'Inde – niché sur le flanc de l'Himalaya et coincé entre le Bhoutan, la Chine et le Népal – le premier à mettre en place un revenu universel, dirigeait la région sans interruption depuis 25 ans. Durant cette période, il a réussi à rendre mondialement célèbre cette région parmi les plus riches de la fédération indienne, notamment en devenant le premier État au monde à interdire complètement l'usage de pesticides dans son agriculture, en développant massivement les énergies renouvelables (notamment hydrauliques) et en menant de nombreux programmes pour améliorer le respect des droits des femmes et leur situation économique. Il est cependant bien sûr impossible de rester au pouvoir si longtemps sans montrer des signes d'usure, et une alternance démocratique était probablement souhaitable.

Pour autant, si le parti SDF a perdu sa majorité absolue, le résultat était tout de même serré. Il a conservé près de 50 % des suffrages, se maintenant presque à égalité avec son principal parti d'opposition. Cette configuration, qui laisse espérer un retour au pouvoir du SDF dans un avenir relativement proche, est importante à souligner.

Prem Das Rai (P. D. Rai ou 'Pee Dee Rai'), le leader du parti SDF à l'origine de l'annonce, était présent et particulièrement actif à l'intégralité du 19^e congrès du BIEN. Son profil et sa démarche sont en effet particulièrement intéressants : parlementaire indien lors de la dernière mandature (représentant

les citoyens de l'État au niveau fédéral), il ne s'était volontairement pas représenté aux dernières élections alors que la sienne était en principe assurée, prévoyant de consacrer les prochaines années à réformer son parti et à former de nouveaux cadres dirigeants, notamment sur la question du revenu universel dont il souhaite faire la pierre angulaire du programme de son parti pour les années à venir.

Les propositions avancées aux dernières élections reposaient sur une forme de reproduction du modèle du fonds souverain de l'Alaska — qui constitue le seul exemple à ce jour d'un revenu universel financé de façon pérenne²³ — en utilisant comme source de financement d'un revenu universel l'argent généré par l'exploitation de l'énergie hydraulique que l'État himalayen produit en abondance. Il est probable cependant que P. D. Rai (qui a promis de participer au prochain congrès du BIEN, qui sera organisé à Canberra en Australie à l'été 2020), cherche des idées pour diversifier les sources de financements possibles de cette mesure. Ceci ne peut qu'inciter les partisans du revenu universel à travers le monde à considérer avec attention les prochains développements politiques de ce petit État si prometteur.

²³ En payant chaque année depuis 1976 à tous les résidents légaux de l'État d'Alaska une somme qui a atteint

jusqu'à 2072\$ pour l'année 2015, à partir des revenus issus de la vente du pétrole qui y est extrait.

2. Les transferts de liquidités comme réponse aux problèmes dits « de développement »

Ce rapide tour d'horizon de la situation indienne donne à voir tout ce que le débat sur le revenu universel doit, dans les pays faisant face à des problèmes dits « de développement », à celui sur les transferts de liquidités. Le débat indien fait écho au débat international, où les mécanismes d'aide en nature et d'aides indirectes ont effectivement fortement contribué à résorber la pauvreté dans les dernières décennies, mais en soulevant une quantité d'autres problèmes annexes que les transferts directs de liquidités – et la sous-catégorie que sont les politiques de revenus universels, individuels et inconditionnels – pourraient résoudre.

Évaluer l'efficacité de l'existant : l'exemple indien

Ainsi, pour reprendre le cas de l'Inde, la part de population sous le seuil de pauvreté est passée entre 2011 et 2015 de 21,6 % à 13,4 %. Certes, les problèmes dits « de développement » persistent, avec une population extrêmement jeune (35 % de la population a moins de 14 ans ; 50 % a moins de 25 ans ; 65 % a moins de 35 ans) qui doit faire face à trois principales sources de problèmes chroniques, à savoir : le chômage de masse ; un exode rural massif dû au fait que les jeunes ne veulent plus être des fermiers ; de nombreux problèmes environnementaux, vecteurs d'insécurité sociales et matérielles affectant d'abord les plus jeunes. Cependant un nombre très important de mécanismes de protection sociale ont été développés depuis l'indépendance du pays – on estime ainsi que chaque village du pays est éligible à un minimum (!) de 350 dispositifs d'aide ciblée différents – et ceux-ci ont incontestablement, malgré de nombreux problèmes, permis de réduire significativement la pauvreté dans le sous-continent.

Cette multiplicité de dispositifs déjà existants explique que, pour l'essentiel, les partisans de la mise en place d'un revenu universel en Inde ne proposent pas des formes de taxation

supplémentaire, le débat étant comme on l'a vu plutôt centré sur l'idée de remplacer la fourniture de nourriture, d'engrais ou d'essence par des transferts monétaires directs. Ainsi le principal programme de distribution de denrées, appelé PDS (Public Distribution System) qui a été mis en place en 1947 en tant que programme universel pour faire face aux pénuries alimentaires de l'indépendance, distribue aujourd'hui des biens à prix subventionnés à la population (riz, farine, sucre et kérosène) à travers un réseau de 527 000 points de distribution spécifiques.

S'il a été prouvé que ce programme, devenu ciblé en direction des plus pauvres à partir de 1997, a sur la durée diminué les carences caloriques, ce dispositif est aussi devenu le symbole des échecs de la protection sociale indienne, plusieurs études ayant démontré qu'il est gangrené par la corruption à chaque étape et que celle-ci entraîne des pertes titanesques. Par exemple, 40 % du kérosène disparaît avant d'arriver aux personnes à qui il est censé être distribué. Les céréales achetées sont de mauvaise qualité, ou certains s'arrangent pour que les grains pourrissent dans les entrepôts de stockage par conteneurs entiers afin de faire monter les cours. Le programme PDS est en conséquence violemment critiqué dans sa forme actuelle, même par les opposants aux transferts de liquidités.

De même, un autre programme majeur de distribution d'engrais aux fermiers, initié lui dans les années 1970 – il a constitué un élément central du lancement de la fameuse « révolution verte » qui a permis de nourrir l'Inde – est aujourd'hui accusé d'aider plus les fermiers aisés au détriment des petits en difficulté et d'encourager un usage excessif de produits chimiques dans l'agriculture

Indienne. Il menace la biodiversité²⁴, pose des problèmes de santé et de dépendance financière de petits fermiers à des multinationales.

L'expérience pédagogique du Malawi

Les problèmes posés par des programmes de distribution d'engrais de ce type sont les mêmes partout. Une anecdote partagée au congrès du BIEN permet d'illustrer ces similarités : le récit par Paul Harnett, co-fondateur en 2017 de « World Basic Income », une des 37 organisations actuellement affiliées au BIEN, qui milite pour la mise en place d'un revenu universel au niveau mondial. Son anecdote donne à voir de façon très concrète, à travers le récit d'un parcours individuel, comment la lutte pour des transferts de liquidités aboutit à la recherche d'un revenu universel.

Paul Harnett était en 1998 ingénieur agronome, travaillant comme consultant pour le gouvernement britannique au Malawi, petit pays d'Afrique de l'Est situé à peu près au niveau de Madagascar, mais séparé de la côte est du continent Africain par le Mozambique et la Tanzanie. L'agence d'aide internationale du gouvernement britannique avait alors un énorme projet de distribution d'engrais et de graines à tous les foyers de fermiers du pays. Ils ont d'abord chargé l'armée du pays d'effectuer ces distributions, mais celle-ci arrivait dans les villages avec des camions bennes et provoquait des émeutes, qui parfois dégénéraient.

Ces difficultés conduisirent l'agence du gouvernement britannique à l'origine du programme à solliciter Paul Harnett sur ces problèmes de distribution de l'aide en nature. Comme il estimait sur la base de son expérience de l'aide internationale que ce programme de

distribution d'engrais était fondamentalement une très mauvaise idée, Paul Harnett a posé une condition à sa prise de poste. Il n'accepterait d'effectuer ce travail qu'à condition qu'on lui laisse expérimenter par ailleurs, dans trois villages du pays, la distribution de coupons que les personnes seraient libres de dépenser sur les produits qu'elles voulaient, plutôt que de l'engrais. Cela lui a été accordé, et ce système de coupons lui a permis de faire l'inventaire des choses contre lesquelles ils avaient été échangés.

Il a été le premier surpris (n'ayant à l'époque jamais entendu parler ni du débat sur les transferts de liquidités, qui était alors pratiquement inexistant, ni de l'idée de revenu universel) de constater que pas un seul des fermiers à qui ces coupons avaient été distribués ne l'avait dépensé en alcool, cigarettes ou autre frivolité de ce genre. Tous les coupons avaient été dépensés pour acheter des produits intéressants, mais différents : du sucre, du sel, de la farine, de l'huile de cuisson, ou des objets plus originaux mais qui s'avéraient chaque fois être des dépenses tout à fait intelligentes, pragmatiques et efficaces.

Il en était tellement surpris qu'il a pris le temps d'interroger les personnes à qui ces coupons avaient été distribués, pour essayer de comprendre. Les fermiers qu'il a rencontrés lui ont alors expliqué qu'ils devaient habituellement travailler pour des propriétaires fonciers afin d'obtenir ces commodités de base. Grâce aux ressources que leur procuraient ces coupons, ils avaient pu se libérer de ce type de travail pendant plusieurs mois, pouvant alors exploiter leurs propres lopins de terres. Ce constat rejoint celui d'un effet majeur des expérimentations indiennes, à savoir d'avoir libéré l'essentiel des participants de la servitude où les plaçait la situation de débiteurs perpétuels.

²⁴ Selon Dominique Guillet, fondateur de l'association française de sauvegarde de variétés de plantes anciennes Kokopelli, dans le documentaire de Coline Serreau « Solutions locales pour un désordre global » : « La révolution verte, qui débute en 1961, était verte surtout par la couleur du dollar. Ils ont fait beaucoup de dollars avec,

mais pour les gens du Tiers-monde, c'était terrifiant ! Parce que la révolution verte a détruit les sols, l'eau, la biodiversité. En Inde, des milliers de variétés de riz ont disparu. » cf.: <https://biosphere.ouvaton.org/annee-2010/907-2010-solutions-locales-pour-un-desordre-global-avec-coline-serreau->

Cette expérience a d'abord fait de Paul Harnett un fervent supporter des transferts de liquidités. Puis, le constat du coût et des risques de dérives clientélistes associées au ciblage de ce genre de politiques l'a conduit à préférer la mise en place de politiques de revenu inconditionnel.

L'essentiel de ce témoignage est qu'il montre comment la lutte pour les transferts de liquidités mène à la lutte pour des politiques de revenu universel. Le point le plus intéressant de cette histoire n'est pas tant ce qui permet de la rapprocher de la situation indienne, que comprendre la logique du plus ambitieux et formidable projet d'expérimentation d'un revenu universel jamais mis en place à ce jour : celui initié par l'organisation états-unienne *Give Directly* dans un autre pays d'Afrique de l'Est, situé lui au nord du Malawi, sur les rives de l'Océan Indien, entre la Tanzanie (à sa frontière sud) et la Somalie (à sa frontière nord) : le Kenya.

La promesse Kenyane

Peu d'événements au monde sont plus enthousiasmantes du point de vue des partisans d'un revenu universel que les expérimentations Kenyanes, dont on ne se lasse pas de répéter les chiffres. L'intégralité de la population vivant dans 44 villages, regroupant un peu moins de 5 000 personnes au total, va recevoir chaque mois pendant 12 ans un revenu universel équivalent à 0,75\$ par jour (somme considérée comme permettant de vivre une journée dans ces villages, après enquête). La totalité de la population de 80 autres villages, regroupant 7 000 personnes au total, a pour sa part reçu cet argent de la même manière, mais pour seulement deux années. Enfin la totalité de la population de 71 autres villages, soit 8 500 personnes, a reçu un « capital universel » équivalent à deux années de revenu universel, payé en une seule fois. Par ailleurs, 100 autres villages avec des caractéristiques similaires ont été sélectionnés pour être des villages « témoins », sans distribution d'argent, permettant d'évaluer les changements qui se produiront dans les villages où de l'argent est distribué.

Un aspect démontre le pragmatisme des responsables du projet *Give Directly* : deux villages supplémentaires ont été sélectionnés pour recevoir un revenu universel pendant 12 ans, avec pour rôle spécifique d'être la vitrine extérieure des expérimentations. Ils protègent ainsi les autres villages de visites venues de l'extérieur qui risqueraient de sérieusement compromettre les données de l'expérimentation. Les résultats de l'ensemble de l'expérimentation seront analysés par une organisation totalement indépendante de *Give Directly* qui organise les expérimentations.

Les habitants des deux villages vitrines – qui ne font donc pas formellement partie de l'étude – sont régulièrement interviewés par *Give Directly* (lui permettant de récolter des informations qualitatives et approfondies), et se rendent par ailleurs disponibles pour être interviewés par des personnes et médias extérieurs au projet, intéressées d'en apprendre davantage sur ces expérimentations et d'interviewer des bénéficiaires du revenu universel.

Un aspect remarquablement intéressant de ce 19^e congrès du BIEN était la participation d'une délégation Kenyane composée d'un universitaire, d'une chercheuse travaillant pour *Give Directly* et d'un bénéficiaire du revenu universel. Cette présence était d'autant plus remarquée que jusqu'ici la seule participation de l'organisation à un congrès du BIEN avait été l'intervention d'un des créateurs (californien) à une plénière du 17^e congrès, organisé en juin 2017 à Lisbonne.

L'intervention de Caroline Teti, la chercheuse Kenyane travaillant pour *Give Directly*, a ainsi été l'un des moments forts de ce 19^e congrès. L'émotion était en effet palpable dans la grande salle lorsqu'elle a témoigné en séance plénière, les larmes aux yeux, que ces trois années de travail sur un projet de revenu universel l'amenèrent à porter un tout autre regard sur les années qu'elle avait passées à travailler avec d'autres organisations non gouvernementales sur des projets plus « classiques » ou « traditionnels » d'aide au développement. Ceux-ci, a-t-elle expliqué, consistaient en effet le plus souvent à imposer à des populations qui n'avaient rien demandé des solutions inadaptées élaborées par des personnes

qui ne comprennent rien à leurs véritables problèmes et à leurs circonstances de vie, pour des résultats en conséquence généralement relativement peu intéressants, et parfois franchement contre-productifs.

Ces considérations sur la réalité des projets d'aide internationale « classiques » et la prise en compte par *Give Directly* des moyens de mise en visibilité de leur projet nous portent insensiblement à la question cruciale de la communication, dont le spectre hante toute entreprise expérimentale en science sociale.

3. Expérimentation et Communication

Comme en écho aux critiques adressées au couple qui recevrait quelques mois après ce congrès le prix de la banque de suède en mémoire d'Alfred Nobel pour leurs travaux sur les expérimentations de sciences sociales, ce 19^e congrès du BIEN a été l'occasion de rendre visible toute l'importance de la stratégie de communication dans toute expérimentation en la matière²⁵.

Ainsi la Finlande se présentait comme le cas d'école d'une expérimentation aux résultats prometteurs, qu'une communication désastreuse aura faite passer pour un échec. Exemple diamétralement opposé, la communication autour de l'expérimentation canadienne avortée de l'état d'Ontario, échec et gâchis absolu au plan aussi bien scientifique qu'humain, semble avoir eu un effet tout à fait positif sur le soutien et la perception de l'idée de revenu universel dans le pays. L'expérimentation Coréenne du « dividende jeunesse » de la province de Gyeonggi, enfin, se présente comme le cas d'école d'une expérimentation réussie aussi bien en pratique que sur le plan de sa communication, tirant le maximum d'un budget relativement limité.

La Finlande : une expérimentation prometteuse à la communication désastreuse

L'intervention d'Olli Kangas, directeur de l'agence de la sécurité sociale finlandaise en charge de l'expérimentation dite de revenu universel conduite de Janvier 2017 à Décembre 2018, a eu le mérite de la clarté. Il a ainsi commencé par rappeler les limites du programme expérimenté, connues des partisans d'un revenu universel. La faiblesse des fonds disponibles a contraint à ne retenir finalement qu'un panel de participants de 2 000 chômeurs célibataires dispersés à travers le territoire, pour ne tester que l'impact d'une

inconditionnalité des minimas existants sur le retour à l'emploi.

Mais le point sur lequel il a choisi d'insister était l'importance de la maîtrise de la communication. Il a ainsi fait part aux participants au congrès de son profond désarroi devant les gros titres de la presse internationale annonçant que l'expérimentation de revenu universel finlandaise aurait été un échec, démontrant que l'idée de revenu universel ne fonctionnait pas. En effet, même si ces articles s'avéraient souvent beaucoup plus nuancés que leurs titres ne semblaient l'annoncer lorsqu'on prenait la peine de les lire entièrement, il pouvait ressentir l'effet de ces gros titres au nombre de questions qui lui étaient à présent adressées, partant systématiquement du principe que cette expérimentation avait été un échec.

Or en tant que responsable du projet en question – répétant partout que cela n'avait pas été le cas – cette idée reçue lui semblait paradoxale au vu des premiers résultats obtenus par cette relativement modeste expérimentation : le taux d'emploi des personnes dont l'aide sociale avait été rendu inconditionnelle n'avait pas changé. Le groupe de personnes ayant bénéficié de l'expérimentation n'a pas plus retrouvé d'emploi que le groupe témoin. Ceci pourrait effectivement être vu comme un échec relatif... Mais les participants à l'expérimentation ne sont pas moins retournés à l'emploi ! Les personnes au chômage qui ont bénéficié d'une aide inconditionnelle sont autant retournées à des emplois que celles qui bénéficiaient d'une aide conditionnelle.

L'expérimentation permet donc de conclure : « un revenu inconditionnel n'incite pas les bénéficiaires de minimas sociaux à ne pas travailler ».

Etant donné que l'expérimentation a par ailleurs mesuré que les personnes concernées étaient plus heureuses et apaisées, on peut reconnaître l'intérêt d'une politique de revenu universel. L'inconditionnalité permet (une fois la réforme de

²⁵ Voir par exemple Pierre Rondeau, *Esther Duflo, autrice majeure ou poudre aux yeux?*, article publié sur le site Slate.fr le 15 Octobre 2019, disponible à l'adresse :

<http://www.slate.fr/story/182823/economie-esther-duflo-prix-nobel-recherche-developpement-pauvrete-methodologie-critiques>

sa mise en place achevée) d'économiser du travail administratif et de libérer les bénéficiaires d'activités contraignantes, chronophages, souvent humiliantes, en tous cas contre-productives quant à l'objectif de leur réinsertion sociale. L'analyse détaillée des données de l'expérimentation semble indiquer que le taux de retour à l'emploi des personnes concernées, stable en moyenne sur l'ensemble de la période considérée, a en fait d'abord baissé légèrement avant de remonter légèrement au dessus du niveau de départ. Ceci laisse à penser qu'une expérimentation plus longue aurait pu conduire à des résultats encore plus nettement positifs.

La dramatique annulation de l'expérimentation Canadienne et l'efficacité mobilisatrice des opérations de protestation

Miroir inversé de l'expérimentation Finlandaise, l'annulation de l'expérimentation qui avait débutée en Ontario a conduit à renforcer le soutien à l'idée de revenu universel en Amérique du Nord. Même si elle a laissé les bénéficiaires de l'expérimentation dans une situation souvent plus critique que celle dans laquelle elle les avait trouvés.

Débuté dans l'État canadien de l'Ontario en 2017, l'annonce de sa mise en place avait pris de court les organisations militantes nord-américaines... qui furent encore plus surprises par sa brutale annulation, après seulement une année de fonctionnement – au lieu des trois initialement prévues – suite à l'élection à la tête de la province d'un gouvernement conservateur. En effet, celui-ci avait promis à plusieurs reprises pendant sa campagne électorale de ne pas arrêter l'expérimentation lancée par son prédécesseur libéral. Sa volte-face complète a surpris nombre de ses propres électeurs.

Deux interventions en plénière du 19^e congrès du BIEN ont ainsi fait forte impression. Celui d'abord, extrêmement touchant, de Jessie Golem, habitante de l'Ontario qui avait été sélectionnée pour participer aux expérimentations et venait

témoigner pour les 4 500 personnes qui, comme elle, avaient commencé à recevoir de l'argent et avaient signé un contrat leur promettant que ces versements continueraient pendant 3 ans, avant de voir ces paiements s'arrêter abruptement au bout de un an. Jessie, qui tente de lancer son activité de photographe professionnelle en parallèle de ses trois petits boulots, nous a montré des photos d'une série qu'elle a faite sur des personnes dans sa situation, et nous a raconté leurs histoires. Nombre d'entre elles avaient fait des emprunts, signé des baux pour de nouveaux logements, s'étaient engagés pour payer une scolarité, ou comme Jessie avaient démissionné d'un ou plusieurs « petits boulots » pour tenter de lancer un projet personnel. Nombre de ces personnes avaient lancées des démarches sur trois ans et se sont retrouvées prises au dépourvu, dans des situations souvent encore plus difficiles qu'avant le lancement de l'expérimentation.

L'intervention de Jenna Van Drannen, militante Canadienne qui milite pour un revenu universel au Canada depuis plus de dix ans et a longtemps assuré presque à elle seule les « Basic Income News » visibles sur le site du BIEN, a mis en perspective cette situation difficile. Soulignant la surprise des militants canadiens pour un revenu universel, tant au lancement qu'à l'interruption de cette expérimentation, elle a expliqué que cette suppression a cependant eu au moins deux effets positifs.

Tout d'abord, ceci a renforcé le soutien à l'expérimentation d'un revenu universel chez les organisations de lutte contre la pauvreté, qui étaient précédemment un peu tièdes. Ensuite ce cafouillage politique a apporté beaucoup de nouvelles énergies dans le militantisme pour un revenu universel, avec l'implication militante d'un certain nombre des 4 500 personnes qui avaient commencé à recevoir des paiements.

Cet élément est intéressant à prendre en compte dans la mesure où aux États-Unis voisins la campagne du candidat démocrate Andrew Yang a réussi à installer l'idée de revenu universel dans le débat public, comme sont venus nous l'expliquer à ce congrès certains de ses supporters, auto-proclamés « yangstas » porteurs de casquette et de

tee-shirts affichant fièrement le slogan de leur champion : « MATH », pour « Make America Think Harder ».

Le modèle de réussite du « dividende Jeunesse » de la province Coréenne de Gyeonggi

Source d'immenses espérances, la plus récente des expérimentations présentées à ce congrès nous semble avoir parfaitement pris en compte dans sa conception même cette importance de la communication politique. Il s'agit du « dividende jeunesse » mis en place dans la plus peuplée des provinces de Corée du Sud, la région de Gyeonggi, qui entoure directement la capitale Séoul, et comptait en 2014 plus de 12 millions d'habitants.

Le programme consiste à distribuer un revenu universel de 1 million de won, soit un peu moins de 800€, payés en quatre fois, lors de leur 24^e année, à toute personne en faisant la demande qui réside dans la région depuis plus de trois ans ou y a déjà vécu au moins dix ans. Il s'agit en fait d'une extension à la région entière de la mesure phare de l'ancien maire de la ville de Seongnam, élu en 2018 nouveau gouverneur de la province de Gyeonggi, Monsieur Lee Jae-Myung. Effectif dans la ville de Seongnam depuis 2016, le programme a été étendu au reste de la région en grande pompe en avril 2019, par un événement dédié à l'idée de revenu universel, qui a rassemblé 18 000 personnes.

Une spécificité tout à fait remarquable de ce dispositif est qu'il est payé dans une monnaie complémentaire locale, qui ne peut être dépensée que dans des petits magasins, et non dans les grandes surfaces. L'utilisation d'une monnaie complémentaire locale, qui a entraîné une hausse de 26 % des ventes dans les marchés traditionnels de la ville de Seongnam lorsque la mesure y a été introduite en 2016, a permis de rendre celle-ci populaire auprès des petits commerçants, alors que leur attachement légitime à la valeur travail tend habituellement à en faire plutôt des opposants à la mise en place d'un revenu inconditionnel.

Avec ses 175 000 jeunes éligibles (et 125 000 ayant déjà effectivement fait la demande avec succès) cette mesure est de très loin l'expérimentation d'un revenu inconditionnel dont l'échantillon de bénéficiaires est le plus large. A titre de comparaison, l'expérimentation finlandaise ne concernait que 2 000 personnes, tandis que l'expérimentation de revenu universel de *Give Directly* au Kenya, aussi prometteuse qu'elle soit, ne distribue de l'argent qu'à un peu plus de 20 000 personnes.

D'un montant très modeste du point de vue des standards locaux, limitée à une seule année et à une seule classe d'âge, l'expérimentation coréenne reste limitée. Cependant, en tant que mesure clairement conçue et affichée comme un coup médiatique destiné à faire connaître l'idée de revenu universel, en démontrant son potentiel, son succès est absolument considérable.

La situation coréenne est d'autant plus intéressante à surveiller que Lee Jae-Myung s'appuie sur les travaux de plusieurs économistes coréens pour recommander des sources de financement local pérennes d'un revenu universel plus conséquent, telles qu'une taxation des biens immobiliers et/ou une élévation du niveau de l'impôt sur le revenu, qui le conduise à s'approcher du niveau des autres pays de l'OCDE (le taux d'imposition actuel en Corée est aux alentours de 20 % du PIB, quand la moyenne de l'OCDE est de 34 %).

Quelque prometteuse que soit cette expérimentation coréenne, c'est cependant encore une autre expérimentation, plus proche de nous, qui aura retenu davantage notre attention et occupé nos pensées depuis notre retour d'Inde.

4. La lutte allemande contre la persécution administrative des plus précaires

Une dernière expérimentation, toute récente, a été une des découvertes majeures de ce congrès. Menée sur le territoire allemand, elle apparaît suffisamment originale dans sa forme pour être considérée comme représentant, avec peut-être les expérimentations indiennes de 2011 – 2012, une troisième grande catégorie d'expérimentations, distinctes des deux identifiées précédemment, à « financement externe » (ex. Kenya et Malawi) et à « financement interne » (ex. Finlande, Ontario et Corée). Il s'agit, dans le cas allemand, d'une expérience qu'on pourrait qualifier de rupture, de résistance, voire de désobéissance civile, qui consiste à démontrer l'existence d'une source locale de financement pérenne, tout en ayant recours à un financement externe. L'originalité de cette expérimentation Allemande est que cette source « externe » est elle-même également « locale », et qu'elle se combine par ailleurs à un financement « interne » partiel.

Elle a été lancée par un collectif nommé Sanktionsfrei (littéralement : « libre/libéré des sanctions »), créé en 2017 suite à l'indignation suscitée par la médiatisation de l'histoire d'un certain Michael Hansen. Précisons le contexte afin d'en comprendre l'importance.

L'Agenda 2010, Hartz IV et le *workfare* Allemand

Les interprétations contradictoires de la politique sociale allemande nourrissent un débat récurrent sur les transformations possibles et effectives de la politique sociale française. Le point de départ de ces débats, son marqueur temporel fondamental, est la réforme du marché du travail et du système allemand de protection sociale mise en place en 2004-2005 par le chancelier Gerhard Schröder, et connue sous le nom « agenda 2010 » ou « lois Hartz »²⁶.

Cette réforme est emblématique de l'importation en Europe des politiques de *workfare* venues des Etats-Unis, responsables de la division entre le parti social-démocrate SPD et le « parti de gauche » allemand Die Linke, ainsi que de la création de l'affilié allemand du BIEN, le Netzwerk Grundeinkommen. Les lois Hartz ont notamment créé des "mini jobs" payés 1 € de l'heure, et mis en place un nouveau minimum social, baptisé Hartz IV, d'un montant inférieur aux précédents, susceptible d'être réduit en cas de refus d'une offre d'emploi (y compris un « mini job »). Aujourd'hui, 4,2 millions de personnes en Allemagne perçoivent cette prestation, 2 millions d'enfants et de personnes handicapées en dépendent.

Fait en revanche moins connu : chaque année, ce sont 450 000 bénéficiaires de minimas sociaux qui se voient infliger une sanction, allant de 41 € à 416 € - cette dernière somme équivalent à la suppression de l'intégralité de l'allocation. La réglementation juridique et administrative entourant ces sanctions étant extrêmement floue et complexe, ces situations génèrent souvent des procédures longues et fastidieuses, impliquant des comptes d'apothicaires. Fait surprenant : 40 % des sanctions contestées devant les tribunaux sont au final jugées illégales ou inconstitutionnelles. C'est ce type de situation que nous allons détailler dans l'affaire de Monsieur Hansen.

L'affaire Michael Hansen et la naissance de l'association *Sanktionsfrei*

Cinquantenaire vivant depuis 2005 des allocations Hartz IV (équivalent allemand, donc du RSA français), Michael Hansen vivait à Dortmund avec sa femme Christa. L'État payait leur loyer et leur versait 760 € par mois. Pour arrondir leurs fins de mois difficiles, Monsieur Hansen faisait

²⁶ Ces lois ayant été mises en place d'après le rapport de la commission Hartz, du nom de son président Peter Hartz, qui était aussi président de Volkswagen. Il est aussi connu

pour avoir été condamné – peu de temps après avoir rendu son rapport – pour fraude fiscale et corruption des délégués syndicaux de son entreprise.

parfois la manche à la gare de la ville. Une employée du *job center* (l'équivalent allemand de « Pôle Emploi ») l'ayant vu faire, a alors engagé contre lui et sa femme une procédure de non-déclaration de revenu. Dans le cadre de celle-ci l'administration a exigé la production et la remise au *job center* sous peine de sanction de trois documents. Le premier était un livre de recettes, où seraient consignées par Monsieur Hansen toutes les sommes reçues dans le cadre de ses activités de mendicité. Le second était un livre détaillant l'intégralité des dépenses du couple (afin de mettre en évidence d'éventuels écarts vis à vis des recettes, des améliorations du quotidien non justifiées par les revenus déclarés par le couple). Le troisième enfin était une projection de l'évolution des gains espérés par le biais de cette activité de mendicité sur les six prochains mois.

Ces courriers étant restés sans réponse, le *job center* a décidé unilatéralement de considérer que Monsieur Hansen gagnait 10 € par jour en faisant la manche, et a donc réduit l'allocation du couple de l'intégralité des sommes ainsi supposément gagnées, soit 270 € par mois. Les Hansen ont alors appelé à l'aide une avocate qui, faisant valoir que Michael Hansen ne gagnait pas en moyenne 10 € mais 6 € par jour, qu'il ne mendiait pas tous les jours mais seulement 20 jours par mois, a montré que ses revenus issus de la mendicité ne pouvaient s'élever à plus de 120 € par mois. Sachant qu'il existe en Allemagne une exonération d'impôt sur les dons inférieurs ou égaux à 30 € par mois, le *job center* ne pouvait donc pas réduire l'allocation des Hansen de plus de 90 € au titre de ces revenus issus de la mendicité.

Prenant l'affaire au sérieux, le *job center* a accepté de revoir à la baisse la réduction d'allocation selon les calculs de l'avocate, mais a continué d'exiger des Hansen la production des livres de comptes et de la projection, sous peine de

nouvelles sanctions pouvant aller jusqu'à la suppression totale de leurs allocations.

Cette histoire s'est retrouvée à la une des journaux, suscitant beaucoup d'émotion en Allemagne. Elle est devenue emblématique de la persécution des plus pauvres par les administrations sociales chargées d'accompagner la mise en place des lois Hartz²⁷. C'est elle qui a conduit à la naissance du collectif *Sanktionsfrei*, dont la toute première action a consisté à payer l'avocate des Hansen et compenser le ménage au centime près de chaque euro supprimé par le *job center* au titre de sanctions.

Déterminés cependant à ne pas s'arrêter là, le collectif a réfléchi aux moyens d'organiser la lutte contre ce système de sanctions et la promotion d'une inconditionnalité des minimas sociaux allemands. Contactés à la suite de leur action en faveur des Hansen par d'autres personnes ayant été menacées de sanctions par le *job center*, le collectif s'est constitué en association et a commencé à suivre pendant dix mois 25 allocataires de Hartz IV. Le collectif *Sanktionsfrei* leur fournit une assistance juridique et, en cas de sanctions, compense leurs revenus perdus à l'euro près comme dans le cas des Hansen. En échange de quoi, les personnes s'engagent à reverser à l'association toutes les sommes récupérées pour elles par ses avocats.

Si seulement cinq des personnes sur les 25 suivies ont finalement été sanctionnées, pour un montant total de sanctions s'élevant à 2 400 €, toutes ont déclarés se sentir beaucoup mieux au quotidien, dormir mieux, être plus motivées à chercher un emploi et beaucoup plus apaisées dans leurs relations avec le *job center*.

Fort de cette première expérience pratique et de ces premiers résultats venant confirmer l'hypothèse de nombreux opposants à la conditionnalité des minimas sociaux que les sanctions avaient des effets délétères avant même

²⁷ Et elle n'a bien sûr pas manqué de choquer au-delà des frontières allemandes. Voir ainsi par exemple l'article du site de vérification d'information du journal *Libération* [checknews.fr](https://www.liberation.fr/checknews/2017/12/01/est-il-vrai-qu-en-alle-magne-faire-la-manche-est-devenu-un-travail-reconnu-par-leur-pole-emploi_1652818), rendant compte de cette histoire en réponse à la question d'un internaute incrédule, Jacques Pezet : *Est-il*

vrai qu'en Allemagne, faire la manche est devenu un travail reconnu par leur « pôle emploi » ? à l'adresse : https://www.liberation.fr/checknews/2017/12/01/est-il-vrai-qu-en-alle-magne-faire-la-manche-est-devenu-un-travail-reconnu-par-leur-pole-emploi_1652818

d'être imposées, le collectif a décidé de passer à la vitesse supérieure.

L'expérimentation d'une forme de désobéissance civile et d'action politique transformative hors des partis politiques : *HartzPlus* et ses *Hartzbreakers*

Cette intensification de la lutte contre les sanctions a alors pris trois formes successives. Tout d'abord, l'association *Sanktionsfrei* a mis en place un dispositif généralisant le soutien offert à Michael Hansen et aux 25 personnes déjà suivies. Elle a ainsi développé sur son site une interface informatique permettant aux bénéficiaires de Hartz IV de contester de façon simple et rapide les sanctions imposées par le *job center*, ensuite de bénéficier d'un suivi et d'une assistance juridique personnalisée en cas de besoin, enfin de se voir compenser les montants sanctionnés de leurs allocations via un fond de solidarité abondé par des dons.

En échange de quoi les personnes s'engagent uniquement à reverser elles aussi à l'association toutes les sommes récupérées ensuite par leurs avocats. Au-delà de l'assistance ainsi apportée à des personnes prises individuellement, le pari de cette initiative est que la contradiction systématique des sanctions va générer une telle surcharge de travail administratif pour les juridictions chargées de ces contentieux sociaux et un tel surcoût pour les *job centers* suite à la perte de tous ces procès (40 % des sanctions étant déclarées illégales), que le système sera mis face à ses contradictions.

Calculant que les 180 millions d'euros économisés chaque année par l'État grâce aux sanctions équivalent à 17 centimes d'euros par mois pour chaque citoyen allemand, l'association a par ailleurs lancé sur les réseaux sociaux la campagne #notmy17cents (pas mes 17 centimes). Les citoyens allemands sont ainsi informés sur la réalité des sanctions envers les bénéficiaires de minima sociaux, sur les difficultés éprouvées par les personnes concernées eu égard au montant

dérisoire des économies réalisées. Cette campagne permet également de récolter des fonds pour abonder la caisse de solidarité permettant de remplacer les revenus des personnes sanctionnées.

Cette levée de fonds à la communication très soignée propose ainsi à chaque citoyen de devenir un « *Hartz breaker* », jeu de mot évoquant l'expression anglaise signifiant « briseur de cœur », invitant à participer par leurs dons à briser le cœur d'un système injuste. Ils contribuent à libérer les personnes précaires de l'oppression administrative permanente dont elles sont victimes.

Un aspect remarquable du projet, qui fait qu'il peut s'assimiler à une forme de désobéissance civile légale, est que l'association étant reconnue d'utilité publique, les dons qui lui sont fait sont défiscalisables. Ceci signifie concrètement que l'État déduit de l'impôt des donateurs les sommes que l'association utilise pour rembourser les bénéficiaires de minima sociaux de l'effet des sanctions calculées par l'État !

Les dons fait à cette association sont ainsi la préfiguration directe de l'impôt supplémentaire que ces citoyens seraient prêts à payer pour que les minima sociaux du pays soient libres de toute sanction. On a donc là un modèle assez unique qui, en plus d'améliorer directement le quotidien des personnes précaires, trace clairement la voie vers un changement de politique socio-fiscale. Incidemment, il met en évidence le fait qu'un revenu inconditionnel est avant tout une réforme fiscale.

De façon un peu théorique, on peut envisager que le nombre de personne donnant chaque mois à l'association atteigne une proportion tellement importante de la population que la transformation de ces dons en impôt s'imposerait comme une évidence d'un point de vue économique. Cette allocation devenue inconditionnelle serait en partie financée par la suppression de tout un système de contrôle des plus pauvres, qui coûte cher, pour un intérêt extrêmement limité.

Le système de sanction rapportant 180 millions d'euros par an, sa faible justification économique disparaîtrait entièrement dès lors qu'une somme

égale ou supérieure serait défiscalisée au titre du refus de cette politique. L'impact budgétaire s'inversant, on pourrait facilement contester le coût net d'une politique de persécution des plus fragiles, à l'efficacité extrêmement douteuse dans l'amélioration de la situation des « bénéficiaires ».

En parallèle à cette opération de contestation systématique et de résistance par le soutien financier, l'association *Sanktionsfrei* a aussi commencé à contester sur le fond l'efficacité revendiquée de ces dispositifs. Ceci l'a conduite à collaborer avec Rainer Wieland, professeur de psychologie de l'université de Wupertal, pour lancer en février 2019 une expérimentation baptisée « Hartz Plus ».

Celle-ci consiste à tester à plus grande échelle les conclusions provisoires issues du suivi des 25 premiers bénéficiaires de la garantie de remboursement des sanctions : même les 20 personnes parmi elles qui n'avaient finalement pas eu besoin de cette garantie avaient senti une nette amélioration de leur quotidien du fait de la libération de la pression et de l'arbitraire bureaucratique pesant sur elles. L'expérimentation consiste donc en deux enquêtes de psychologie sociales identiques, d'une durée de trois ans, menées en parallèle sur deux groupes de 250 personnes aux caractéristiques sociales et démographiques les plus proches possibles. Le premier groupe est composé de bénéficiaires de Hartz IV suivies par *Sanktionsfrei*, et le second de bénéficiaires que l'association ne soutient pas.

L'hypothèse, également cohérente avec les résultats de l'expérimentation Finlandaise, est que les personnes suivies par *Sanktionsfrei* verront leur qualité de vie augmenter de façon significative par rapport à celles soumises à la pression et à l'arbitraire de la bureaucratie spécialisée dans le contrôle social des plus précaires. Il n'est pas interdit d'espérer d'autres améliorations de la situation de ces personnes, découlant de cette diminution des pressions pesant sur elles.

La démarche de *Sanktionsfrei* consiste donc à attaquer le système des sanctions sur trois fronts en même temps : d'abord en renchérissant le coût net des sanctions, par la mise en place d'une contestation systématique (avec succès presque une fois sur deux) ; ensuite en remboursant les personnes sanctionnées de l'argent qui leur est retiré, préfigurant ainsi le coût supplémentaire que coûterait l'abolition de ces sanctions ; enfin en démontrant leur inefficacité sur l'amélioration de la situation des personnes visées.

Finalement, ceci reviendrait à requalifier les sanctions comme des dépenses inutiles ayant pour seule fin de satisfaire des désirs de persécution moralisateurs, alimentés par les mythes « du bon pauvre et du mauvais pauvre », magistralement analysés par Albert Hirschmann et Bronislaw Geeremek²⁸.

²⁸ Cf. Albert Hirschmann, *The Rhetorics of Reaction : Perversity, Futility, Jeopardy*, Harvard University Press, 1991. Bronislaw Geeremek, *La Potence et la Pitié*,

L'Europe des pauvres, du Moyen Âge à nos jours, Gallimard, 1987.

« Gnothi seauton » - Connais-toi toi-même !

*Au seul souci de voyager
Oltre une Inde splendide et trouble
- Ce salut soit le messager
Du temps, cap que ta poupe double*

Mallarmé

« Si l'on regarde bien, l'Inde c'est un peu la France en grand ! » déclarait sur France Inter l'analyste géopolitique Anthony Bellanger, une dizaine de jours à peine avant le début du congrès dont nous avons ici tenté de rendre compte²⁹. Si ce dernier faisait plutôt référence aux besoins indiens en avions de chasse, trains à grande vitesses, infrastructures sanitaires et centrales nucléaires, la comparaison nous semble pouvoir être également poussée assez loin en matière d'enjeux formel de la réforme des minimas sociaux et des mécanismes de protection sociale.

En effet, si la thèse de Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght est que l'idée de Revenu Universel incarnerait une troisième forme de protection sociale, distincte de l'assistance et de l'assurance, en pratique celle-ci se présente principalement comme une forme d'évolution et de perfectionnement des minima sociaux actuels. En effet, si les seules formes de revenu universel durables à avoir été mises en place jusqu'ici ont pris la forme de mécanismes originaux de distribution, sur un principe strictement égalitaire, des revenus issus de mannes nouvelles possédées au nom d'une collectivité par des autorités publiques – pétrole d'Alaska, casinos de Macau et de tribus indiennes, bientôt peut être énergie hydraulique de l'État du Sikkim, etc. – l'essentiel de la lutte pour la mise en place d'un revenu universel dans le monde se présente comme une lutte pour faire évoluer les mécanismes d'assistance (et de la

part redistributive des mécanismes d'assurance) vers des formes d'inconditionnalité explicite, dont il devient de plus en plus évident qu'elles sont à la fois plus efficaces et plus justes.

Ainsi, de l'Inde à l'Allemagne et à la France en passant par le Kenya, l'essentiel du débat porte sur les modalités de distribution de budgets aujourd'hui alloués à l'assistance. Il s'agit d'obtenir que l'essentiel de ces sommes soient distribuées de façon inconditionnelle, individuelle et universelle plutôt que de façon ciblée et soumise à un nombre important de conditions et de contrôles. Certains présentent ce développement comme un changement de la nature de ces mécanismes, de formes de « re-distribution » vers des formes de « pré-distribution ». On pourrait aussi le décrire comme une transformation des mécanismes organisant l'assistance d'une partie de la population vers des mécanismes organisant la solidarité du corps social dans son ensemble.

L'analyse la plus pénétrante de la logique de cette évolution nous semble avoir été formulée par Philippe Van Parijs dans l'allocution de clôture du premier congrès auquel nous avons eu la chance de participer, celui organisé en 2012 dans la banlieue de Munich. Le point essentiel avec l'idée de revenu universel, avait-il expliqué, c'est la conjonction de l'universalité – c'est à dire, comme lorsqu'on parle de suffrage universel, du non-contrôle de ressources – et l'inconditionnalité³⁰. Car il n'existe que trois combinaisons possibles de ces deux

²⁹ cf. Anthony Bellange, *Macron + Modi = Amour Eternel*, chronique « géopolitique », diffusée sur France Inter le jeudi 22 Aout 2019 et disponible en réécoute à l'adresse : <https://www.franceinter.fr/emissions/geopolitique/geopolitique-22-aout-2019>

³⁰ cf. Philippe Van Parijs, *Personal reflections on the 14th congress of the Basic Income Earth Network (Ottobrunn, Germany, 14-16 September 2012)*, intervention donnée le 16 Septembre 2012 dont le texte est disponible

sur la page personnelle de l'auteur à l'adresse : http://www.bien2012.org/sites/default/files/paper_van_parijs_en.pdf, traf. fr. par Laure Delmas, Marie-Laure Le Guen et Stanislas Jourdan, Philippe Van Parijs : "Soyons visionnaires et opportunistes", article publié sur le site www.revenudebase.info le 1^{er} octobre 2012, disponible à l'adresse :

<https://www.revenudebase.info/actualites/reflexions-philippe-van-parjis-congres-basic-income-earth-network>

facteurs appliqués à un mécanisme de garantie de revenu, qui avec le recul apparaissent finalement comme deux voies possibles vers un seul et même horizon d'ouverture de possibilités émancipatrice.

La première possibilité consiste à proposer un revenu qui soit universel, mais conditionnel. C'est la voie allemande, britannique et états-unienne du *workfare*. Elle revient à créer une forte incitation pour créer et maintenir des emplois peu qualifiés et mal rémunérés, sans perspective d'évolution possible. En effet, les personnes bénéficiant de l'aide sociale étant contraintes d'accepter n'importe quel emploi et des salaires au rabais sous peine de se voir couper leurs aides sociales, les employeurs ont tout intérêt à en profiter, et aucun à organiser le travail autrement.

La seconde possibilité consiste à proposer un revenu ciblé sur les plus pauvres, mais de façon inconditionnelle. C'est plus ou moins explicitement la voie française et indienne. Dans le premier cas, où le ciblage se limite à un contrôle de ressources lui-même universel, elle produit de l'exclusion sociale, en fabriquant des trappes à pauvreté. Dans le second cas, où le ciblage prend les formes les plus variées, elle devient l'instrument principal des politiques clientélistes, qui minent le fonctionnement des services publics et la confiance dans les institutions étatiques.

Seule la combinaison de l'universalité et de l'inconditionnalité, qui définit donc l'idée de revenu universel, ouvre la voie vers des formes de protection sociale réellement émancipatrices. Elle constitue de fait également une subvention aux activités faiblement rémunérées, mais cette subvention est alors versée aux employés, pour leur permettre de choisir d'accepter des emplois intéressants mais mal rémunérés. Les employeurs, de leur côté, ne verraient plus leurs propositions d'emplois précaires systématiquement

subventionnées, mais seraient confrontés à une main d'œuvre ayant les moyens d'être plus exigeante et de négocier des emplois plus intéressants.

Pour y parvenir, la voie allemande de la guerre aux pauvres impose d'entrer dans une forme de confrontation frontale avec le système en place. Elle a conduit au développement d'une forme militante extrêmement originale dont on pourrait s'inspirer en France. Les voies françaises de l'exclusion sociale ou indienne du clientélisme permettent d'envisager la mise en place d'un revenu universel comme le produit d'une évolution logique du système en place. En France, ce constat a conduit au développement d'expertises originales, avec les travaux de l'AIRE³¹.

La création en 2019 à l'université de Fribourg d'une Chaire Goetz Werner dédiée à l'étude économique des possibilités de mise en place d'un revenu universel laisse espérer que l'Allemagne saura s'en inspirer et développer dans un avenir proche une expertise comparable³². Il y a en effet fort à parier que les analyses proposées par l'AIRE du système redistributif français trouveraient à s'appliquer outre-Rhin. La dernière découverte de Marc de Basquiat permet de réaliser à quel point notre système socio-fiscal touche près du but.

Celle-ci tient en un constat : l'effet des deux premières tranches de progressivité de l'impôt sur le revenu (respectivement à 0 % et 14%) pour les personnes soumises à la troisième tranche (à 30%) équivaut à un crédit d'impôt forfaitaire individuel d'un montant très proche de celui du RSA³³. Lorsqu'on considère par ailleurs que seulement 1,2 % de la population paie des impôts au titre des tranches supérieures à cette troisième tranche, et qu'il existe un complément de salaire largement distribué aux travailleurs pauvres (la « prime

³¹ Cf. Marc de Basquiat & Gaspard Koenig, *Liber : Un revenu de liberté pour tous*, Editions de l'Onde, 2017. Léon Régent, *La face cachée des prestations familiales*, Editions de l'Onde, 2018

³² Goetz Werner, propriétaire d'une chaîne de supermarchés allemands, est depuis deux décennies l'un

des partisans les plus vibrants et médiatiques de l'idée de revenu universel dans la sphère germanophone.

³³ C'est à dire qu'une personne soumise à l'impôt au titre de cette troisième tranche d'imposition paie en réalité 30 % dès le premier euro de revenu moins un forfait individuel de 493,60 € par mois – somme quasi identique aux 492 € du RSA (déduction faite du forfait logement).

d'activité »), on comprend que la quasi-totalité de la population reçoit déjà, sous une forme ou sous une autre, un revenu de l'État³⁴.

On voit mal comment il pourrait en être autrement en Allemagne qui, comme la quasi-totalité des pays anciennement industrialisés, dispose d'un minimum social, d'un complément de salaire pour les travailleurs pauvres et d'un impôt progressif sur le revenu. On comprend alors que, dans ces pays comme en Inde, la question fondamentale du revenu universel n'est pas celle des dimensions de l'effort redistributif, mais bien plutôt celles des formes de la distribution des revenus. La question posée n'est pas celle du montant des minimas sociaux, mais de leur structure. Bien sûr, réaliser l'universalité et l'inconditionnalité sans réduire le niveau des minimas sociaux ne saurait être une opération financièrement neutre, mais le coût tout à fait modeste paraît dérisoire en regard des multiples bénéfices que les sciences sociales nous permettent d'espérer.

Songez que cette réforme permettrait à elle seule à la fois de libérer les plus pauvres psychologiquement et économiquement, d'améliorer considérablement la situation et le pouvoir de négociation salarial des plus précaires, de rendre infiniment plus efficace, juste et transparent le fonctionnement des administrations sociales et fiscales, et d'ouvrir la voie à une éradication de la pauvreté matérielle, tout ça pour un coût net comparable à celui des grandes mesures économiques engagées par plusieurs présidents de la République Française au cours des mandatures récentes.

Pour toutes ces raisons, aujourd'hui comme dans les Etats-Unis des années 1970 la question ne semble plus être celle de savoir *si* des politiques de revenu universel doivent être mises en place, mais *quand* et *où* elles le seront d'abord. Les situations dramatiques dénoncées de « guerre au pauvre »

conduiront-elles plus vite à la mobilisation de l'énergie nécessaire à la transformation d'un système manifestement injuste et inefficace ? L'exposition de plus en plus claire et systématique des méfaits du clientélisme provoquera-t-elle une réaction plus rapide ? Ou bien la solidarité qui exclut involontairement faute d'assumer jusqu'au bout sa logique interne finira-t-elle par entendre raison devant la démonstration toujours plus claire de son intérêt à tenir ses promesses de justice et d'efficacité ?

GNOTHI SEAUTON : connais-toi toi-même ! Le précédent état-unien nous invite à relativiser l'optimisme de nos certitudes, à entendre l'avertissement de ceux qui nous ont précédés. Rappelons-nous que sous Nixon, ce sont les votes de l'extrême-gauche états-unienne qui ont manqué pour permettre la mise en place d'un revenu garanti dans le pays le plus riche du monde³⁵. Rappelons-nous qu'il s'en est suivi un demi-siècle de concurrence dans la régression des droits des plus précaires et la mise en place de systèmes de persécution administrative des plus fragiles.

Aujourd'hui comme à l'époque, rien ne se fera sans la mobilisation de tous. Car aujourd'hui encore, ce n'est pas la force de ses adversaires qui empêche la mise en place de politiques de revenu universel, mais bien l'incapacité de ses partisans à s'unir autour d'une proposition commune.

Il s'agit pour toute personne désireuse de voir enfin mises en place des politiques de revenu sans condition d'en prendre conscience, et d'agir en conséquence. Il n'y a que de cette manière que nous pourrions permettre à cette idée, dont le temps est bien (re)venu, de parvenir enfin à « doubler le cap du temps ».

Télémaque Masson

³⁴ Cf. la présentation de Marc de Basquiat au Colloque de l'AIRE au Sénat le 16 Septembre 2019, dont l'enregistrement vidéo est disponible sur le site de l'AIRE à l'adresse :

https://www.youtube.com/watch?v=UwCIW0LVn8U&feature=emb_logo

³⁵ Cf. Daniel P. Moynihan, *The Politics of a Guaranteed Income : The Nixon Administration and the Family Assistance Plan*, Random House, 1973

Prochaines Rencontres de l'AIRE en 2020

École Normale Supérieure, 48 boulevard Jourdan, Paris 15e
de 18 heures à 20 heures (sauf exception)
8 janvier – 12 février – 11 mars – 8 avril

ISSN 2429-1129